



Assemblée générale

Cinquantième session

10^e séance plénière

Jeudi 28 septembre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin, S. E. M. Edgar-Yves Monnou.

M. Monnou (Bénin) : Monsieur le Président, vous avez la lourde et exaltante responsabilité de diriger les travaux de l'Assemblée générale au moment où l'Organisation des Nations Unies célèbre ses 50 ans d'existence et amorce un tournant décisif de son histoire. Votre accession à cette haute charge procure joie et satisfaction à la délégation du Bénin, au nom de laquelle j'ai l'insigne honneur de dire ces quelques mots du haut de cette si célèbre tribune.

Il me plaît d'ajouter ma voix à celle des illustres prédécesseurs pour vous féliciter sincèrement et chaleureusement ainsi que les membres de votre Bureau. Je me réjouis davantage du fait que vous représentez un pays, le Portugal, avec lequel le Bénin s'honore d'entretenir d'excellentes relations et de maintenir de précieux liens culturels. Je suis persuadé que votre expérience et vos qualités, hautement appréciées, contribueront à assurer à la conduite de nos débats sérénité et réussite.

Monsieur le Président, vous prenez la succession de mon frère Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, à qui je tiens à exprimer toute la satisfaction et toute la reconnaissance de ma délégation pour la manière exemplaire dont il a su diriger les travaux de la quarante-neuvième session. Dans une conjoncture internationale marquée par le doute, la lassitude et le manque de ressources, il s'est employé avec lucidité, détermination et persévérance à réaffirmer le rôle central et irremplaçable de l'Organisation dans la réalisation de la paix et du progrès social.

J'aimerais également rendre fraternellement un hommage mérité au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont je salue la présence ce matin parmi nous, homme de conviction et d'humanisme, à qui nous devons soutien et reconnaissance pour les efforts et les initiatives en vue de traduire dans les faits les buts et principes de la Charte.

Notre monde a beaucoup évolué. La roue inexorable de l'histoire ne cesse de tourner, charriant son lot de bouleversements et de mutations qui rendent encore plus évidente la nécessité de disposer d'un forum universel et d'un instrument aussi précieux que l'Organisation des Nations Unies. Elle a su s'imposer comme catalyseur incontournable d'une coopération internationale fondée sur l'interdépendance et la prise de conscience de l'avenir

commun de l'humanité. Les cérémonies commémoratives de son cinquantenaire nous offriront l'occasion de présenter notre évaluation de son action. Je me bornerai donc ici à partager avec les membres de l'Assemblée quelques considérations.

Un adage de mon pays invite à jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru chaque fois que l'on hésite sur l'orientation que l'on devrait donner au cours de sa vie. C'est dans ce cadre qu'il convient de rappeler que trois piliers devraient soutenir l'Organisation : le maintien de la paix et de la sécurité, le développement économique et social, le respect et la protection des droits de l'homme.

Je ne pense pas me tromper en considérant que, globalement, la paix a été sauvegardée depuis 1945. La plupart des États ont accédé à la souveraineté et leurs peuples à l'exercice de leurs droits, le caractère fondamental du respect des droits de l'homme ayant par ailleurs été universellement reconnu.

Le deuxième pilier a cependant subi des fissures si importantes que l'ensemble de l'édifice s'en est trouvé menacé. C'est pourquoi aujourd'hui les Nations Unies sont à un tournant critique de leur histoire.

Dans un monde soumis à la mondialisation des économies et des marchés, un monde presque entièrement marqué et unifié par la révolution des communications et le progrès dans les transports, on s'est vite rendu compte que la paix n'était pas seulement le silence des armes.

L'interdépendance de plus en plus ressentie n'a pas vraiment fait naître une conscience pleinement solidaire. L'aspect rituel de ce constat, par une interpellation régulière que certains d'entre nous adressent chaque année à la communauté internationale du haut de cette tribune n'a pas réussi à susciter une action collective en vue de l'instauration de la prospérité pour tous.

Les trois piliers qui symbolisent la force de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité à remplir son mandat devraient se renforcer mutuellement pour la pérennité de l'édifice.

Ce n'est donc pas pour sacrifier à un rite béninois que j'ai pris la liberté d'engager cette Assemblée sur les voies du symbolisme, mais plutôt pour faire surgir la réalité des problèmes et l'ampleur des défis posés, car l'enjeu c'est encore celui de la dignité humaine.

L'Organisation des Nations Unies ne se renforcera qu'en consolidant son deuxième pilier par la promotion des actions dans les domaines économique et social, en plaçant l'oeuvre générale de développement au centre de ses préoccupations afin de réaliser ou de maintenir la paix en promouvant ainsi le développement social. L'Organisation a donc un rôle central à jouer pour que l'humanité ne se dirige plus vers de nouveaux affrontements et la paupérisation, et qu'enfin, elle oriente l'homme vers une meilleure maîtrise de son environnement et de son destin.

La nouvelle dynamique des relations internationales, résultant de la fin de la confrontation idéologique, est caractérisée par la recherche d'un nouveau type de relations interétatiques. Il en résulte que les foyers de tensions et de conflits, à défaut d'être éteints, connaissent des débuts de solution ou sont contenus. Certaines parties du monde demeurent cependant encore troublées au point de menacer la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, j'ai encore présentes à l'esprit les négociations entre Israël et la Palestine. Elles sont le résultat d'une action opiniâtre. Nous savons combien est laborieux le chemin avant l'établissement d'une paix durable, tant est grande la méfiance et tant ont été vives les souffrances accumulées. Nous avons cependant bon espoir que les rancœurs et les craintes seront surmontées pour que le dialogue se poursuive. Il nous revient à tous d'accompagner, d'encourager le dialogue entre Israël et les États de la région et, pour ce faire, le concours de toutes les bonnes volontés est indispensable.

Nous nous sommes réjouis au Bénin de constater que les armes se sont définitivement tuées en Afrique australe. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, cette région semble en mesure de pouvoir consacrer toutes ses énergies et ses ressources aux activités de développement.

Nous voulons saluer, ici, la maturité du peuple et des dirigeants du Mozambique qui ont contribué à l'instauration de l'état de droit et du pluralisme politique à travers la tenue d'élections libres et démocratiques. Je m'en voudrais de ne pas féliciter l'Organisation des Nations Unies pour son action en faveur de la paix dans ce pays. Notre préoccupation à tous est de voir la paix se consolider par la stabilité, la réconciliation et la reconstruction nationales. Face à cette situation, il est plus que jamais nécessaire que la communauté internationale soutienne le Mozambique par une assistance susceptible de recréer un environnement favorable au développement économique du pays.

Je me réjouis également des accords signés à Lusaka entre le Gouvernement de la République d'Angola et l'UNITA. Je les encourage, au nom de ma délégation, à respecter les engagements qu'ils ont pris.

L'évolution positive de la situation en Haïti est également un objet de réconfort. Le Bénin se félicite du rétablissement des autorités haïtiennes légitimes dans leurs fonctions et salue le courage et l'esprit de responsabilité du Président Jean-Bertrand Aristide qui a su susciter un élan de réconciliation.

Nous apprécions les efforts du Gouvernement haïtien pour consolider la démocratie dans ce pays par la mise en place d'institutions issues d'élections libres. Nous avons bon espoir que des conditions de sécurité et de stabilité pourront ainsi être restaurées et favoriser le développement économique et social, seul gage de durabilité de la démocratie.

Dans d'autres régions, hélas, l'histoire continue de balbutier. C'est le cas, notamment, de la Somalie, du Rwanda, du Burundi et du Libéria. Dans ces pays, tout se passe comme si les protagonistes n'avaient rien retenu, mais également rien oublié.

En Somalie, l'absence de structure étatique fiable plonge le pays dans un irréalisme lourd de conséquences. Les velléités d'établir des positions de négociation avantageuses par la force des armes imposent au pays des souffrances prolongées. En exprimant sa sympathie pour le peuple somali, le Bénin voudrait rappeler ici aux différentes factions qu'il leur incombe de créer les conditions pour le dialogue et la réconciliation nationale et les invite à faire preuve de tolérance.

Au Rwanda et au Burundi, la réhabilitation de l'administration judiciaire et l'instauration de l'ordre public semblent être les seuls moyens de donner un coup d'arrêt à la spirale de la violence et de favoriser la réconciliation nationale, préalable indispensable pour instaurer la confiance et encourager le retour librement consenti des réfugiés.

Nous ne nous dissimulons pas que la lenteur et la fragilité qui caractérisent l'évolution de la situation dans ces deux pays nous font craindre à tout moment la résurgence des événements tragiques que nous avons déplorés il n'y a pas si longtemps.

Au Libéria, nous nous félicitons de la situation nouvelle créée par le cessez-le-feu et la mise en place du

Conseil d'État. Nous adjurons toutes les parties de consolider la paix ainsi retrouvée par un désarmement effectif de toutes les factions.

L'ex-Yougoslavie est certainement l'endroit du monde où s'expérimentent simultanément les nouveaux types de conflits et les actions pour les circonscire. En posant ce regard, qui peut paraître froid, sur la situation dans la région des Balkans, nous ne sommes pas insensibles au sort de millions de femmes, d'enfants et de personnes âgées qui pâtissent aussi bien des nouvelles formes d'exclusion que de l'irréductibilité des peuples de la région.

Je saisis l'occasion que m'offre cette tribune pour réaffirmer que le Bénin condamne fermement les pratiques d'épuration ethnique, quels qu'en soient les auteurs, toutes les atteintes au droit humanitaire et toutes les attaques contre le personnel des Nations Unies. Le Bénin soutient l'idée d'un règlement global des séquelles laissées par l'éclatement de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. C'est pourquoi, je lance un appel à tous les protagonistes pour qu'ils mettent un terme aux combats et aux autres agressions contre les populations civiles innocentes. Les accords de New York du 26 septembre 1995 entre les trois principaux groupes protagonistes représentent un pas décisif dans la voie d'une paix générale et durable dans cette région, qui, je l'espère, cessera d'être la poudrrière des temps modernes.

Ces situations tragiques et déplorables que je viens d'évoquer me renforcent dans l'idée que la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales méritent encore toute notre attention. Elles justifient l'élaboration de nouveaux instruments internationaux pour compléter l'arsenal juridique existant en vue de punir les divers actes cruels et inhumains, les actes de génocide et de purification ethnique, qui sont encore commis. C'est dans cet esprit que le Bénin apporte son appui à la mise en place des tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Mais que signifiaient tous ces efforts si on ne mettait pas un terme à la production, à l'accumulation et aux transferts internationaux d'armes, si également on ne faisait pas progresser le processus de désarmement général et complet sous contrôle international? À ce propos, le Bénin voudrait réaffirmer sa ferme adhésion à toutes les résolutions des Nations Unies touchant à la réduction, à la limitation et à la non-prolifération des armes nucléaires.

L'un des mandats de l'Organisation des Nations Unies est de placer l'oeuvre générale de développement au centre

de ses préoccupations. La mutation dans les relations internationales ainsi que la libéralisation des échanges ont facilité la prise de conscience de la multiplicité des secteurs et des acteurs du développement. La dégradation de notre cadre de vie a réveillé en nous la préoccupation de cibler nos comportements et nos actions pour les placer dans la durée par rapport aux générations futures.

Nous vivons donc aujourd'hui une mutation dont nous sommes à la fois les témoins et les acteurs. Nous ne partons cependant pas démunis pour réaliser cette transition vers un autre type de développement, car nous disposons à la fois de diagnostics et de prophylaxies. Une seule attitude s'impose : la volonté politique de mettre à exécution nos engagements respectifs.

J'aimerais souligner qu'en ce qui concerne la mise en oeuvre de leurs engagements, les pays en développement, en général, l'Afrique et les pays les moins avancés, en particulier, ont résolument opéré des changements qualitatifs aussi bien politiques qu'économiques. Ils ont ainsi soumis leurs peuples à des sacrifices énormes pour se réajuster et se soumettre aux conditions du nouveau monde.

Force nous est de reconnaître que les engagements pour l'exercice du devoir de solidarité, eux, par contre, tardent à se concrétiser. Certes, le Bénin apprécie à sa juste valeur l'appui que la communauté internationale apporte aux pays en développement et surtout à l'Afrique et aux pays les moins avancés. Ce concours demeure cependant bien en deçà des besoins et des attentes.

J'espère vivement que les résultats de la réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, qui se déroule ici à New York depuis le 26 septembre permettront de combler les insuffisances actuelles.

C'est pourquoi, j'invite aussi la communauté internationale à honorer son devoir de solidarité vis-à-vis de l'Afrique par sa contribution à la réalisation du nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Au cours de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social tenue à Genève du 4 au 6 juillet dernier, la communauté internationale a réaffirmé son engagement de contribuer effectivement au développement de l'Afrique et à la mise en oeuvre du nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Il est alors urgent, et on ne le répètera jamais assez, de réduire le fardeau de sa dette jusqu'au seuil qui lui permettrait d'enclencher une véritable dynamique de développement. De même, je voudrais inviter tous les États à accélérer leurs procédures constitutionnelles respectives pour la ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique.

Les manifestations organisées aux quatre coins de notre planète à l'occasion de la première journée mondiale de lutte contre la désertification constituent un témoignage de l'engagement des peuples et des gouvernements à s'attaquer sérieusement à ce problème environnemental de dimension mondiale. Cet engagement devra être renforcé par le dépôt des 50 instruments de ratification nécessaires pour l'entrée en vigueur de la Convention en 1996. La première conférence des parties pourrait alors se dérouler en 1997, année retenue pour le bilan à mi-parcours d'Action 21 et de toutes les recommandations et conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUCED).

Il importe également de prendre toutes les mesures pour accélérer l'insertion de l'Afrique dans le système des échanges internationaux, aider à la diversification des économies et encourager les investissements. Ce n'est qu'ainsi que ce continent, qui n'a pas été épargné par les affres de l'histoire, sera enfin armé pour se soustraire au cycle infernal de la pauvreté.

C'est pourquoi le Bénin est prêt à apporter sa contribution pour faire de 1996, Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, une occasion de renforcer le devoir moral et l'obligation de solidarité qui sous-tendent la lutte contre la pauvreté. L'action de nos gouvernements ne peut aboutir que si elle est soutenue par l'ensemble des partenaires du développement.

En outre, l'année 1996 sera marquée par la tenue de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II), dénommée «Sommet des villes». Ces deux rencontres, dont l'importance se passe de commentaires, fourniront l'occasion à la communauté internationale de faire le bilan des actions entreprises dans le cadre de l'engagement de Carthagène, adopté en février 1992, et de la Stratégie mondiale en matière de logement

jusqu'en l'an 2000. Mais au-delà de ce bilan, les comités préparatoires des deux conférences doivent privilégier la recherche de solutions concrètes aux recommandations et mesures sans lendemain.

Je suis convaincu, par ailleurs, que le développement ne pourra plus se faire par le simple transfert d'un modèle de production et de consommation d'une région du monde à une autre. Il faudra désormais dépasser ce cliché et se fonder sur un véritable partenariat pour le développement, une répartition équilibrée des responsabilités. C'est pourquoi le Bénin s'est félicité des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de ceux de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le Bénin s'associe pleinement également à l'élaboration de l'Agenda pour le développement en vue de la mise en oeuvre effective des programmes d'action inexécutés.

J'aimerais, au terme de mes propos, nourrir le ferme espoir que la présente session ordinaire facilitera la réalisation d'un consensus acceptable pour tous sur les voies et moyens de redynamiser et renforcer les institutions et les structures de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, S. E. M. Ro-Myung Gong.

M. Ro-Myung Gong (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour l'Organisation, une direction éclairée n'a jamais été aussi cruciale et nous sommes profondément reconnaissants de l'excellent travail accompli par votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Amara Essy, et du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

Nous sommes au seuil d'une ère nouvelle, à une époque de grands périls et de grands espoirs aussi. Dans les semaines et les mois à venir, les choix que nous ferons pourront, soit revitaliser les Nations Unies pour un autre siècle de coopération et de progrès, soit les plonger dans des années de stagnation, de déclin et d'aberration. Aucune de ces voies n'est inévitable et aucune des lacunes des Nations Unies n'est irrémédiable. C'est à nous de choisir.

À l'instar du monde, les Nations Unies traversent une période de changements et de transition. Aux conflits locaux virulents dans certaines régions du monde s'oppose la

coopération mondiale pour enrayer la violence, aider les victimes et réparer le tissu politique et économique des sociétés dans la tourmente. La semaine dernière, la patience et la diplomatie vigoureuse ont conduit à des résultats encourageants au Moyen-Orient et dans l'ex-Yougoslavie, deux régions davantage connues pour les conflits que pour les compromis. Dans d'autres lieux, toutefois, alors même que mondialement on progresse à grands pas vers le renforcement du droit international et des droits de l'homme, plus particulièrement à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des actes de génocide et des violations flagrantes des droits de l'homme sont commis. En matière de communications, de commerce et de techniques, l'expansion a pris des proportions mondiales et l'interdépendance est devenue la norme.

Dans un monde en mutation, aucune institution — les Nations Unies à plus forte raison — ne peut s'offrir le luxe de l'immobilisme. Le monde, après tout, est une expérience. Créées par des leaders courageux et prévoyants à un grand tournant de l'histoire il y a 50 ans, les Nations Unies ont toujours choisi le changement grâce à des moyens pacifiques, la coopération plutôt que le conflit, et l'espoir plutôt que le désespoir. Aujourd'hui, on nous demande de réinventer l'Organisation mondiale pour relever les défis du XXIe siècle, tout en réaffirmant notre adhésion à ses principes fondateurs permanents.

Nul doute que les Nations Unies sont mises à l'épreuve; mais en réalité c'est chacun de nous — les 185 États Membres — qui est mis à l'épreuve. Ce sont notre volonté collective, notre engagement, notre inspiration — ou leur absence — qui détermineront le résultat de la plus grande expérience d'organisation internationale de l'histoire. Nous avons pour commencer la responsabilité de nous acquitter de nos obligations financières à temps et en totalité. Mais nos responsabilités ne s'arrêtent pas là; elles vont beaucoup plus loin. La République de Corée reconnaît que le moment est maintenant venu d'une réforme en profondeur dans la façon dont l'ONU mène ses affaires et structure ses programmes. La Corée s'associe volontiers aux autres nations pour que cette Assemblée générale historique serve à la réflexion, au réengagement et au renouveau.

Aucun aspect des travaux des Nations Unies n'a été mis aussi rudement à l'épreuve que ses opérations de maintien de la paix tant décriées. Nous avons tous une dette de gratitude envers les hommes et les femmes, venus de 70 pays, dont le courage et la volonté ont entretenu l'espoir de paix dans les circonstances les plus difficiles et les plus éprouvantes. Nous leur avons demandé de faire beaucoup en très peu de temps. Si l'on veut que les Nations Unies

réagissent avec efficacité devant les nouvelles formes de conflits qui menacent la paix et la sécurité de l'humanité dans le monde incertain d'aujourd'hui, il est impératif que leurs opérations de paix soient renforcées et renouvelées. Nous nous félicitons des efforts en cours pour améliorer la diplomatie préventive et la capacité de réaction rapide des Nations Unies, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors du cadre de l'Organisation.

Un mécanisme d'alerte rapide est l'un des moyens les plus prometteurs pour ce qui est de renforcer le potentiel des Nations Unies, et j'encourage les États Membres à y participer le plus largement possible. Aujourd'hui, mon gouvernement réaffirme sa décision de prendre part à ce mécanisme d'alerte rapide ainsi que sa volonté de contribuer à cet effort en fournissant un contingent de près de 800 hommes, dont un bataillon d'infanterie, des unités du génie, des unités médicales et des observateurs militaires.

La Corée a participé à sa première mission de maintien de la paix des Nations Unies en 1993 en Somalie. Depuis cette époque, où elle avait fourni un bataillon du génie à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), elle a dépêché une unité médicale au Sahara occidental et des observateurs militaires pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et pour la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). J'ai aussi le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que la semaine prochaine une unité coréenne du génie spécialisée dans la construction des ponts arrivera en Angola pour participer à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Mon gouvernement est décidé, dans la mesure de notre capacité nationale, à renforcer sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En tant que pays fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous sommes vivement préoccupés de voir que le nombre de victimes s'est considérablement accru parmi le personnel de maintien de la paix des Nations Unies et que la sécurité de ce personnel est souvent menacée.

Nous sommes fermement d'avis que les actes hostiles contre le personnel des Nations Unies, comme les attaques armées et les prises d'otages, sont absolument inacceptables et qu'ils ne doivent pas rester impunis. Si nous nous félicitons des efforts qui sont faits pour protéger le personnel des Nations Unies, comme par exemple la conclusion d'une Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, nous pensons qu'il est de la

responsabilité collective de tous les États Membres des Nations Unies de garantir la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

Bien entendu, les problèmes que rencontrent les Nations Unies ne se limitent pas aux seules préoccupations traditionnelles de sécurité. Les troubles dans de nombreuses parties du monde viennent nous rappeler qu'il y a des causes économiques, sociales et politiques aux conflits. Les modèles inégaux de développement sont particulièrement inquiétants.

Du côté positif, en dépit d'un faible déclin de la croissance depuis l'an dernier, la reprise économique récente dans les pays développés et la croissance soutenue dans un grand nombre de pays en développement ont aidé à stimuler l'économie mondiale en 1995. Les économies en transition ont elles aussi donné des signes d'amélioration encourageants. Bien que lente et modeste dans son évolution, la situation économique d'ensemble en Afrique s'est légèrement améliorée elle aussi.

Toutefois, les pays en développement, en Afrique notamment, ont besoin de l'aide de la communauté internationale dans leurs efforts de développement. Promouvoir un environnement économique extérieur favorable est pour eux essentiel. À cet égard, ma délégation estime que le débat qui a eu lieu cette année au Conseil économique et social sur le thème du développement de l'Afrique a été à la fois opportun et approprié.

En renforçant sa coopération avec les pays en développement, et plus particulièrement avec les moins avancés d'entre eux, c'est sur la mise en valeur des ressources humaines que mon gouvernement met avant tout l'accent. Nous avons entrepris de mettre en oeuvre un plan, annoncé par le Président Kim Young Sam au Sommet mondial du développement social à Copenhague, visant à offrir une formation technique à plus de 30 000 personnes des pays en développement, et plus particulièrement du continent africain, d'ici l'année 2010.

M. Abulhasan (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.

La question du développement fait de nouveau l'objet d'une préoccupation prioritaire mondiale, ce dont nous nous félicitons. Mon gouvernement participe activement aux travaux du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur l'«Agenda pour le développement». Bien que la responsabilité principale du développement incombe aux gouvernements au plan individuel, nous estimons que les efforts de

développement nationaux exigent également l'assistance de la communauté internationale.

Dans cet esprit, nous appuyons vigoureusement les efforts multilatéraux visant à aboutir à un développement mondial durable. Suite à la déclaration faite par le Président Kim au Sommet de Copenhague dans laquelle nous exprimons notre intention d'augmenter notre aide publique au développement, nous envisageons d'accroître de 65 % notre contribution volontaire aux activités opérationnelles de l'ONU pour l'année prochaine, et nous poursuivrons nos efforts à cet égard dans les années à venir.

À notre avis, le Sommet pour le développement social de Copenhague a été un jalon, non seulement parce qu'il a jeté les fondations stables d'une assistance et d'une coopération internationales dans le domaine du développement social durable, mais également parce qu'il a clairement indiqué la voie à suivre pour l'action future.

Les problèmes relatifs au statut des femmes sont également devenus un élément clef de l'ordre du jour mondial. Mon gouvernement s'est félicité des discussions tenues récemment à Beijing sur le renforcement du statut des femmes et attend avec intérêt la mise en oeuvre totale et rapide du plan d'action adopté à la Conférence.

La protection et le renforcement des droits de l'homme sont des tâches de longue haleine. Les droits inaliénables et fondamentaux des êtres humains doivent être fidèlement protégés et préservés. Comme l'énonce la Déclaration de Vienne, la responsabilité primordiale de la protection des droits de l'homme doit être assumée dans chaque État par le gouvernement. Il faut toutefois noter que la coopération et l'attention de la communauté internationale, y compris de l'Organisation des Nations Unies, sont indispensables à la réussite des efforts dans ce domaine.

Depuis l'investiture du Président Kim Young Sam en février 1993, le Gouvernement de la République de Corée a accordé une priorité particulièrement élevée à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Le gouvernement a ardemment appuyé le processus de démocratisation et a pris avec succès diverses mesures de réforme pour encourager le respect des droits de l'homme dans le pays. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde inquiétude de mon gouvernement devant la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. Mon gouvernement étant fermement convaincu que la population de la Corée du Nord, qui nous est apparentée, doit jouir des droits de l'homme fondamentaux qui sont notre privilège à tous, nous prions instamment Pyongyang de réagir positivement aux

appels internationaux en faveur de la protection des droits de l'homme, notamment en permettant à sa société de s'ouvrir au monde.

La division des familles dans la péninsule coréenne est un problème émotionnel qui a pris une dimension considérable. Au cours de la guerre de Corée, de 1950 à 1953, 10 millions de personnes ont été séparées de leur famille. La plupart d'entre elles n'ont plus jamais entendu parler les unes des autres, car même l'échange de lettres était interdit entre les deux Corées. Même après la guerre, des centaines de Sud-Coréens ont été emmenés de force en Corée du Nord et ont laissé derrière eux des familles déchirées par cette séparation et angoissées par l'incertitude de ne pas savoir si les membres de leur famille étaient encore vivants. J'estime qu'il est grand temps que la communauté des nations, particulièrement l'ONU, prête son assistance et joue son rôle en faveur de ces familles divisées, afin qu'elles puissent à tout le moins avoir des nouvelles les unes des autres jusqu'à ce qu'elles soient enfin réunies.

S'agissant de la question du désarmement, je voudrais saisir cette occasion pour déclarer, au nom de mon gouvernement, un moratoire d'un an, qui pourrait être prorogé, sur l'exportation des mines antipersonnel terrestres. Nous espérons que notre décision renforcera les efforts internationaux visant à limiter la prolifération des mines terrestres et à faire cesser leur utilisation aveugle.

Considérant que la Conférence du désarmement continue d'être importante en tant qu'instance unique de négociation pour le désarmement, ma délégation se félicite de la décision d'élargir la composition de la Conférence, adoptée par consensus à sa séance plénière, tenue la semaine dernière. Nous espérons que les pays du Groupe des 23 qui souhaitent participer à la Conférence se verront accorder le plus rapidement possible le droit d'en devenir membre à part entière.

En tant que l'un des premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques de 1993, la République de Corée a pris des mesures pour ratifier la Convention afin d'appuyer les efforts internationaux visant à interdire et à éliminer tous les types d'armes de destruction massive. Comme nous le reconnaissons tous, l'adhésion universelle à la Convention est un pas essentiel pour aboutir à un régime de non-prolifération efficace dans ce domaine. La République de Corée prie donc instamment les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention, y compris la République populaire démocratique de Corée, de le faire le plus rapidement possible.

Dans les efforts que nous déployons pour arrêter la prolifération des armes nucléaires, la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération (TNP) qui a été adoptée par consensus au mois de mai dernier a été un événement décisif. Nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de respecter les obligations qui leur incombent au titre du TNP pour que le monde soit libéré des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation s'associe à l'appel lancé par de nombreux autres pays pour qu'un traité d'interdiction complète des essais soit conclu le plus rapidement possible; cet accord global faciliterait indubitablement l'élimination ultérieure des armes nucléaires, comme l'envisage le TNP.

Dans le même esprit, il est profondément regrettable que certains pays dotés d'armes nucléaires procèdent encore à des essais nucléaires. Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée, je voudrais prier instamment les pays qui prévoiraient de se livrer à des essais à l'avenir de les annuler sans retard.

Ma délégation appuie les efforts visant à renforcer le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes d'avis que l'avenir du TNP dépend également de la coopération entre les États en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous estimons que les exigences légitimes d'États non dotés d'armes nucléaires en vue de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doivent être dûment respectées et que des mesures résolues doivent être prises contre les États qui ne s'acquittent pas de leurs obligations découlant du système de garanties de l'AIEA.

Le problème nucléaire de la Corée du Nord reste une source d'inquiétude extrême en ce qui concerne la sécurité de l'Asie du Nord-Est et du monde. La République de Corée prie instamment la Corée du Nord non seulement de s'acquitter totalement de ses obligations au titre du TNP et des garanties de l'AIEA, mais aussi d'appliquer fidèlement le Cadre agréé entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, signé à Genève en octobre 1994. En outre, la Corée du Nord devrait respecter les engagements et les obligations souscrits au titre de la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Le maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne est non seulement une question qui touche 70 millions de Coréens, mais aussi une question stratégique aux répercussions critiques pour la région du nord-est de l'Asie et du monde en général. Nous sommes donc d'avis

que l'accord d'armistice actuel doit rester en vigueur jusqu'à ce qu'un mécanisme permanent de paix soit mis en place. Mon gouvernement espère sincèrement que les dirigeants nord-coréens répondront positivement à notre appel en faveur d'un dialogue et de l'établissement de liens de coopération entre nous afin que nous puissions nous attaquer ensemble à tous les problèmes intercoréens.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre à la communauté internationale une occasion unique de revitaliser, renforcer et réformer le système des Nations Unies. Un certain nombre de propositions, d'études et de rapports ont été présentés à cette fin. Mon gouvernement a suivi de près les discussions constructives qui se sont déroulées jusqu'à présent dans les groupes de travail de l'Assemblée générale pour trouver des moyens permettant d'augmenter l'efficacité, l'efficience et le caractère démocratique de l'Organisation.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité, nous sommes d'avis que sa réforme devrait tenir compte, avant tout, de la nécessité d'une répartition géographique équitable de ses membres et d'une transparence et d'une efficacité accrues de ses méthodes de travail. Compte tenu de l'importance extrême de cette question et de ses incidences sur d'autres problèmes, nous restons ouverts aux diverses idées et suggestions et nous avons l'intention de contribuer, comme il se doit, au travail de consensus. Nous sommes également convaincus que le rôle de coordination du Conseil économique et social devrait être renforcé, s'agissant notamment de ses activités opérationnelles.

En ce qui concerne la situation financière des Nations Unies, nous notons avec inquiétude que le total des contributions impayées dépasse 3,5 milliards de dollars. Il faut trouver une solution efficace aux difficultés financières actuelles si nous voulons répondre aux exigences des Nations Unies, qui ne cessent d'augmenter, et renforcer l'Organisation elle-même. Dans ce contexte, nous demandons encore une fois à tous les États Membres de verser leur quote-part ponctuellement et intégralement.

Cependant, pour assurer le succès de la réforme, il faut dégager un vaste consensus parmi les États Membres. Nous ne devons pas oublier qu'une volonté politique consolidée, la confiance mutuelle ainsi qu'un sentiment d'intérêt et d'avantage mutuels pour les États Membres sont des éléments essentiels du processus de réforme. C'est dans cet esprit que la réforme commence chez soi et qu'il faut nous consacrer de nouveau à la communauté des intérêts et des principes qui unissent les nations disparates du monde.

Dans trois semaines, dans cette salle, les dirigeants de plus de 150 nations — le triple du nombre de dirigeants réunis à San Francisco il y a un demi-siècle — réaffirmeront leur engagement envers les idéaux et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Tandis que les nations et les peuples du monde réfléchissent à ce que l'Organisation des Nations Unies a accompli pendant son premier demi-siècle et à ce qu'elle se propose de faire dans les années à venir, la République de Corée souhaite réaffirmer sa volonté d'appuyer pleinement et de façon inébranlable la revitalisation de cette organisation mondiale dans les années à venir. Nous croyons en la capacité collective des nations d'édifier un monde plus sûr, plus prospère et plus juste, et nous nous engageons à apporter notre contribution.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Suède, S. E. Mme Lena Hjelm-Wallén.

Mme Hjelm-Wallén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord me féliciter de l'Accord intérimaire israélo-palestinien qui sera signé aujourd'hui à Washington par MM. Yasser Arafat et Yitzhak Rabin. Cette marque de réconciliation doit être un exemple pour les parties à divers conflits partout dans le monde.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies célèbre son cinquantième anniversaire, il est temps de se tourner vers l'avenir. Le monde est différent. La fin de la guerre froide, le progrès de la démocratie, la mondialisation économique et la croissance explosive des communications ont entraîné de profonds changements. Les distances entre les peuples sont moindres, les frontières nationales sont plus ouvertes et l'interdépendance mondiale est de plus en plus apparente.

La sécurité n'est plus essentiellement une question d'ordre militaire. La sécurité implique également l'instauration de la confiance, de la justice et de chances égales pour assurer une paix durable, tant à l'intérieur des pays qu'en coopération plus étroite entre les pays et les peuples.

Une telle coopération est nécessaire à l'échelle tant régionale que mondiale. Un nouvel élargissement de l'Union européenne constituerait un pas vers une communauté paneuropéenne pour la paix et la sécurité. Nous avons une occasion historique de créer une Europe unie qui, finalement, mettra en valeur l'intégration et la coopération de sorte que la guerre devienne inconcevable partout sur notre continent. À mes yeux, l'Union européenne doit être

un véritable projet de paix, lui permettant de s'ouvrir au reste de l'Europe et au reste du monde.

Parallèlement, de graves menaces pèsent sur la sécurité humaine dans le monde entier. Il faut y réagir en prenant des mesures à l'échelle mondiale. Voilà pourquoi nous devons revitaliser le système des Nations Unies et adapter l'Organisation à la nouvelle réalité. Nous avons besoin d'un instrument efficace de coopération mondiale pour la paix et la sécurité, pour le développement durable, pour la justice et pour une vie dans la dignité pour tous.

Nous sommes plus convaincus que jamais que, compte tenu de son expérience de 50 ans, l'Organisation des Nations Unies est un outil indispensable pour atteindre ces objectifs. Cette expérience de 50 ans a renforcé notre appui aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Dans la poursuite de ces objectifs, le personnel des Nations Unies partout dans le monde apporte des contributions importantes. Il mérite notre profonde gratitude. Nous rendons un hommage tout particulier à tous ceux qui ont perdu leur vie au service de la communauté mondiale et nous adressons nos condoléances à leur famille.

Des images effroyables de souffrances humaines en Somalie, au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie viennent s'imposer dans nos foyers. Nous y voyons l'Organisation des Nations Unies humiliée. Les défauts apparents de l'Organisation mondiale ont semé le doute quant à la viabilité de la coopération mondiale multilatérale. Cependant, les problèmes de l'ONU sont en réalité les problèmes de ses États Membres. Ils découlent d'un ensemble de besoins et d'attentes croissant sans cesse, d'une part, et de ressources insuffisantes et d'une absence de volonté politique, d'autre part.

L'ancien Premier Ministre de la Suède, Olof Palme, a présenté ce thème dans un discours qu'il a prononcé, de cette tribune, il y a 10 ans lors de la session commémorative du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il a dit :

«Ne faisons pas des Nations Unies le bouc émissaire des problèmes qui sont le reflet de nos propres carences. Ce ne sont pas les Nations Unies qui n'ont pas répondu à notre attente; c'est nous qui n'avons pas répondu aux idéaux des Nations Unies. C'est en nous améliorant nous-mêmes et en améliorant nos politiques que nous pourrions améliorer les Nations Unies.»
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Séances plénières, 43e séance, p. 64*)

Ne maudissons pas les ténèbres; jetons plutôt de la lumière. Tirons les leçons tant des opérations les plus difficiles menées par les Nations Unies ces dernières années que des activités les plus réussies : El Salvador, la Namibie, le Mozambique et le Cambodge.

Nous savons maintenant qu'il nous faut intervenir au début d'une crise, avant que la catastrophe ne devienne une réalité, avant que le génie de la violence ne se soit échappé de la bouteille. La Charte des Nations Unies présente une large étendue de perspectives pour les efforts en matière de prévention. Il faut prendre des mesures avec l'assentiment des États concernés et respecter leur souveraineté. Nous demandons instamment aux gouvernements d'adopter l'attitude suivante : dans le cadre d'un conflit intérieur, acceptez l'assistance fournie par les Nations Unies ou par une organisation régionale.

La prévention est rarement prestigieuse. Elle ne fait pas la une des journaux. Travail à long terme, souvent fastidieux, axé sur les causes fondamentales des conflits, elle doit être étayée par un véritable appui politique.

Davantage de ressources doivent être mobilisées en faveur de mesures préventives. Il s'agit d'un investissement nécessaire si nous voulons éviter de nouvelles tragédies. Le Gouvernement suédois étudie actuellement la façon d'améliorer la capacité des Nations Unies en matière d'alerte rapide et d'action préventive.

Nous avons appris à axer notre attention sur la sécurité et les besoins des êtres humains. Notre objectif doit toujours être la coexistence humaine, indépendamment de toute considération culturelle, religieuse ou ethnique. Nous ne devons jamais accepter de dresser des cartes géographiques qui reflètent les réalités des politiques de pouvoir. Nous ne devons jamais accepter le fléau du «nettoyage ethnique», sous peine de nous menacer nous-mêmes et de menacer notre avenir.

Nous avons également appris l'importance du droit international et du respect des droits de la personne humaine. Le droit humanitaire doit être défendu et renforcé et les crimes de guerre doivent faire l'objet d'enquêtes. Nous devons, par exemple, découvrir ce qu'il est advenu des personnes disparues à Srebrenica et Zepa. En intentant des procès aux criminels de guerre, nous renforcerons le respect du droit humanitaire. Les auteurs d'actes de cruauté, de viols et de tortures doivent bien comprendre qu'ils ne peuvent agir en toute impunité. Nous sommes en faveur du Tribunal criminel international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi que du tribunal pour le Rwanda.

Nous avons appris qu'une culture démocratique offre un potentiel plus grand de prévention et de règlement des conflits. Le progrès de la démocratisation dans les pays au plan individuel doit être encouragé, étayant ainsi une communauté internationale véritablement démocratique. La Suède est honorée d'accueillir l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDAE), qui apporte son soutien aux processus de démocratisation de par le monde. Le travail de cet Institut complétera très utilement les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans ce domaine.

Nous avons appris que des contingents doivent être mis à la disposition d'opérations de réaction rapide là où des mesures non militaires ont échoué. Lorsqu'un conflit commence à s'intensifier, chaque heure est précieuse. L'absence de forces de maintien de la paix bien formées et bien équipées, prêtes à être déployées rapidement, peut faire obstacle à une action réussie. L'impuissance à donner correctement suite aux décisions du Conseil de sécurité en raison d'un manque de contingents, sape le respect pour l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons des efforts déployés — par le Canada et le Danemark, par exemple — pour améliorer la capacité de réserve des Nations Unies. La Suède apportera son concours à une force internationale pour réaliser cet objectif.

Nous avons également appris que les mandats du Conseil de sécurité pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être formulés avec une plus grande précision. Il faut envoyer des messages clairs aux parties concernées. Des mandats mal définis peuvent susciter des perceptions ambiguës du rôle des Nations Unies dans un conflit.

Nous avons appris qu'il était nécessaire de renforcer la capacité des Nations Unies à commander et contrôler les opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons des renforcements intervenus au Secrétariat. Le trouble s'installe lorsque des pays contributeurs de contingents interviennent sur le théâtre des opérations par des contacts directs avec leurs propres contingents. Un forum de consultations réelles avec les pays contributeurs de contingents pourrait améliorer la gestion effective des opérations de maintien de la paix. Un tel forum devrait être créé dans le cadre du Conseil de sécurité, de préférence conformément à l'Article 29 de la Charte des Nations Unies.

Nous avons également appris que la coordination des efforts diplomatiques, humanitaires et militaires doit être améliorée. Ceux qui sont chargés du travail sur le terrain — organisations humanitaires et pays potentiellement con-

tributeurs de contingents — devraient participer très tôt aux discussions sur l'application des mandats pour les opérations complexes de maintien de la paix des Nations Unies. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance du Département des affaires humanitaires des Nations Unies.

Nous avons en outre appris la nécessité d'impliquer les organisations non gouvernementales dans de telles opérations humanitaires. Nous avons appris la valeur d'une approche globale des efforts des Nations Unies, dans laquelle l'assistance humanitaire, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix à long terme sont menés simultanément, se renforçant ainsi mutuellement.

Nous avons appris que le contrôle du respect des droits de la personne humaine peut construire la confiance, et ainsi dissiper les peurs et prévenir l'emploi de la force.

Nous avons appris l'importance vitale des organisations régionales pour la paix et la sécurité, comme anticipée au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) joue déjà un rôle prépondérant dans la gestion des conflits en Europe. Dans d'autres parties du monde — en Afrique, en Asie et dans les Amériques — les organisations régionales et sous-régionales sont en mesure d'accomplir des tâches similaires, au besoin avec le soutien des Nations Unies.

Les opérations militaires doivent être basées sur des décisions prises par l'ONU, l'OSCE ou des organisations correspondantes dans d'autres régions du monde. D'autres accords régionaux peuvent également jouer un rôle dans l'organisation et l'exécution de telles opérations, mais les organes que je viens de nommer doivent assumer la responsabilité politique et stratégique globale.

Alors que nous approchons du XXIe siècle, le cinquantième anniversaire des Nations Unies offre l'opportunité d'asseoir une base solide pour une coopération globale améliorée. La Suède se réjouit du processus de réforme en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies. Pour adhérer au multilatéralisme, nous devons tous dépasser les intérêts à courte vue et nous concentrer sur ce qui favorise le mieux la coopération globale. Il nous faut une direction politique de la part des gouvernements si nous voulons progresser.

Adapter l'Organisation des Nations Unies aux demandes d'une nouvelle ère impliquera un travail acharné et des négociations difficiles. Il ne faut pas rater l'opportunité offerte par cet anniversaire. Nous avons besoin d'un progrès

rapide. Aux fins d'une réforme nécessaire, un calendrier clair et une structure de travail complète sont requis.

La Commission sur le mode de gouvernement global, présidée par Sir Shridath Ramphal et le Premier Ministre de Suède, Ingvar Carlsson, a présenté plusieurs propositions pour une Organisation des Nations Unies plus forte, plus efficace et plus démocratique. Le rapport de la Commission est une contribution précieuse et une source d'inspiration pour la réforme des Nations Unies.

Afin d'être plus efficace et plus représentatif, le Conseil de sécurité doit être élargi. Nous serions d'accord pour que l'Allemagne et le Japon deviennent membres permanents. Parallèlement, la nécessité d'un équilibre géographique doit être respectée. Nous voulons un Conseil de sécurité plus démocratique. Nous voulons une composition du Conseil de sécurité et un processus de prise de décisions qui fassent obstacle à la division du monde en sphères d'intérêt. La réforme du Conseil de sécurité devra être revue après 15 ou 20 ans, afin de maintenir sa légitimité et d'atteindre une souplesse optimale.

Nous nous réunissons à un moment où la situation financière de l'ONU est en crise. Lundi dernier, les Ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont mis en exergue, dans une déclaration commune, la menace au multilatéralisme que constitue la crise financière actuelle. C'est dans le refus de certains États Membres de verser leur quote-part au budget de l'ONU intégralement, sans condition et à temps que la crise du multilatéralisme est la plus apparente. Il est inacceptable que, jusqu'à maintenant, un tiers seulement des États Membres aient acquitté leur contribution au budget ordinaire pour cette année. Les pays exigent toujours davantage de l'Organisation et, pourtant, certains d'entre eux ne sont pas disposés à verser leur quote-part de Membre. Ils voudraient apparemment que d'autres paient la note.

Un refus unilatéral de verser sa contribution ne peut être justifié. Des mesures unilatérales sapent le multilatéralisme, notamment lorsqu'elles sont prises par le plus important des contributeurs. Il est humiliant de voir le Secrétaire général consacrer son temps et son énergie à quémander des ressources financières alors que la communauté mondiale exige de l'ONU qu'elle se concentre pleinement à l'exécution des tâches pour l'accomplissement desquelles elle a été créée.

L'ONU doit adopter un nouveau barème de quotes-parts afin que la capacité de paiement des États Membres soit mieux prise en compte. De concert avec le Royaume-

Uni, le Gouvernement suédois a présenté des propositions concrètes pour régler ce problème.

À plus long terme, l'assise financière de l'ONU doit être renforcée. La possibilité de nouvelles sources de financement doit également être envisagée.

La pauvreté et la misère sociale sont les plus graves menaces à long terme qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Certains des pays les plus pauvres sont pris dans les cercles vicieux de gestion de la dette. L'ONU doit se voir conférer un rôle plus ferme et mieux défini dans les domaines économique et social.

Une division du travail plus claire en matière d'aide au développement doit voir le jour. Une meilleure coordination, des priorités plus précises et une gestion plus efficace des institutions de l'ONU qui mènent des activités de développement sont nécessaires. Les conseils d'administration de ces institutions doivent être mieux à même de jouer leur rôle dirigeant dans la mise en oeuvre de l'aide au développement. De plus, nous devons définir de meilleures méthodes de financement et faire en sorte qu'une plus grande partie de l'aide soit déterminée et négociée à l'avance. Une planification à plus long terme de l'aide est nécessaire et le montant des ressources disponibles doit devenir plus prévisible.

La Suède continue d'être l'un des plus importants contributeurs volontaires aux activités économiques et sociales de l'ONU. Nous nous attendons à ce que d'autres pays donateurs assument leurs responsabilités de la même manière. En ce qui concerne l'aide totale au développement, il doit être possible, pour la plupart des pays donateurs, d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut défini par l'ONU.

L'ONU a vu le jour en même temps que la bombe atomique. Nous n'acceptons plus aujourd'hui de vivre sous une menace nucléaire. La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) constitue un pas important dans la bonne direction. Nous exhortons les quelques États qui n'ont pas encore adhéré au TNP à le faire sans plus tarder, car ils montreraient ainsi clairement à la communauté mondiale qu'ils renoncent à l'option de l'arme nucléaire.

En mai dernier, les 180 États qui ont adhéré au TNP ont confirmé que l'objectif suprême est l'abolition des armes nucléaires. Des interdictions internationales frappant les armes chimiques et les armes biologiques sont déjà en vigueur. Il devrait être possible, si la volonté politique

existe, de mettre au point, d'ici 10 à 15 ans, un accord interdisant les armes nucléaires, ce qui ferait de cette menace à l'existence humaine un bref interlude dans notre histoire.

Un traité d'interdiction totale des essais nucléaires doit être conclu en 1996 afin d'interdire tous les essais nucléaires pour toujours. Entre-temps, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de tout essai nucléaire afin que soit préservé l'espoir de voir se forger un avenir exempt de la crainte d'un holocauste nucléaire.

Chaque jour, à toute heure, partout dans le monde, des mines antipersonnel mutilent aveuglément des civils innocents, dont de nombreux enfants. La Conférence qui se tient actuellement à Vienne pour la révision de la Convention de 1980 sur les armes inhumaines devrait parvenir à l'objectif d'un régime vigoureusement et concrètement renforcé pour l'élimination des mines antipersonnel. Il s'agit là d'un impératif fondamental, moral et humanitaire, et d'un pas sur la voie d'une interdiction internationale totale de l'utilisation des mines antipersonnel. En outre, d'importantes ressources doivent être consacrées à un déminage efficace. La Suède est disposée à offrir sa compétence et à contribuer à la mise au point d'une technologie plus avancée dans ce domaine.

Par ailleurs, la Suède a proposé, à la Conférence de Vienne, un protocole additionnel sur les armes aveuglantes. Nous oeuvrons depuis plus d'une décennie en faveur de l'interdiction spécifique de ces armes à des fins guerrières. Nous espérons maintenant qu'une telle interdiction sera universellement acceptée.

La sécurité est un concept large dans le monde contemporain. Nous savons que la pauvreté, l'injustice sociale, la détérioration de l'environnement, l'explosion démographique et l'afflux de réfugiés engendrent craintes, bouleversements et conflits.

Les grandes conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les droits de l'homme, la population, les questions sociales, les femmes et les établissements humains ont toutes traité de questions vitales de survie. Nous nous félicitons des résultats de ces conférences, dont la plus récente a été la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing. Nous devons nous attaquer aux causes fondamentales et aux conséquences de l'injustice sociale. Un développement économique et social durable ne peut être réalisé qu'avec la pleine participation des femmes.

Pour la Suède, la coopération multilatérale est le plus important instrument permettant de maîtriser les questions vitales de survie. C'est pourquoi nous continuerons d'être un Membre actif de l'ONU. C'est pourquoi nous croyons profondément que le multilatéralisme est non seulement une question de solidarité, mais à vrai dire une question d'intérêt personnel bien compris.

Pour exprimer son engagement ferme en faveur de l'ONU et de la paix et la sécurité internationales, la Suède est candidate à un siège au Conseil de sécurité pour les années 1997-1998. Notre candidature est une question qui revêt la plus haute priorité pour le Gouvernement et le peuple suédois. Elle a été décidée avec le plein appui des quatre autres pays nordiques. En tant que membre du Conseil, nous apporterons une contribution constructive à son travail. Notre dévouement en ce sens sera à la hauteur de notre passé en tant que Membre de l'ONU. Notre appui aux idéaux et aux activités de l'ONU est concret, substantiel et inébranlable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko.

M. Oudovenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, féliciter le Président de l'Assemblée générale, M. Freitas do Amaral, de son élection à ce poste important. Guider les travaux de l'organe le plus représentatif des Nations Unies, l'année où l'on célèbre son cinquantenaire, est un grand privilège pour un politicien et un diplomate, ainsi que pour le pays qu'il représente. Nous espérons que sa vision de l'avenir de l'Organisation, dont témoignent ses remarques liminaires, rencontrera l'appui des États Membres.

La délégation ukrainienne exprime également sa gratitude à M. Amara Essy, pour avoir guidé avec succès les travaux de l'Assemblée générale à sa dernière session. De nombreuses années de coopération étroite me lient au Ministre Essy, que je tiens en très haute estime pour ses talents de diplomate et ses qualités humaines.

Dans le calendrier de l'histoire, il est des dates que l'on ne saurait jamais oublier. L'année 1945 est l'une de ces dates mémorables. Récemment, nous avons tous commémoré le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Le calendrier de la vie internationale est intimement lié au demi-siècle d'histoire des Nations Unies.

En rendant hommage aux fondateurs des Nations Unies, au nombre desquels figure l'Ukraine, notre délégation

voudrait faire remarquer le rôle dirigeant joué par le Président Franklin Delano Roosevelt — l'un des principaux promoteurs de la création de l'Organisation universelle et qui lui a même donné son nom — les Nations Unies. Nous sommes convaincus que les Nations Unies sauront rendre un hommage mérité à cette personnalité hors du commun.

Au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler, l'Organisation des Nations Unies, comme aucune autre organisation internationale, a acquis une crédibilité en tant qu'instrument fiable de maintien de la paix, en tant que médiateur et participant actif au règlement pacifique des conflits et en tant que champion des droits de l'homme. Elle a joué un rôle décisif dans la décolonisation et l'autodétermination des peuples. L'Organisation des Nations Unies a fait la preuve de sa viabilité, ayant connu les décennies difficiles de la guerre froide, lorsque les murs et la tribune de son Siège ont souvent été le théâtre de la lutte entre deux blocs antagonistes. L'Ukraine, dont les institutions d'État ont été élaborées en même temps que les Nations Unies et ont été pleinement établies après la proclamation de l'indépendance, en 1991, est sensible à l'appui considérable que lui prête l'Organisation des Nations Unies.

Comme en attestent les événements dramatiques des 25 dernières années du XXe siècle, le sommet du triangle philosophique «paix-développement-démocratie» c'est la paix. Et l'exemple le plus frappant de cela est le conflit tragique qui se déroule sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Ce conflit, de par sa nature même, est dû à toutes les raisons possibles : séparatisme militant, confrontation ethnique, intolérance religieuse. Chose plus dangereuse encore, du fait de son envergure, de son évolution et de ses conséquences tragiques, ce conflit est devenu une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales. Je pense que pour nous tous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, il est douloureux d'être forcés de revenir sans cesse sur cette question, même en cette cinquantième session commémorative de l'Assemblée générale.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région ont révélé les aspects positifs mais aussi négatifs des efforts internationaux. L'exemple yougoslave démontre, d'une façon générale, que repenser le rôle des Nations Unies et l'adapter aux réalités actuelles est un processus très lent. Il semble, parfois, que l'Organisation continue de vivre sur l'inertie de l'ancienne mentalité, qui l'empêche d'utiliser efficacement son potentiel et l'oblige à faire appel à d'autres organisations. En outre, nous estimons que la plupart des problèmes qui se posent aux Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie résident dans le non-respect d'un certain

nombre au moins de grands principes établis du maintien de la paix.

Cela pourrait s'appliquer, en particulier, au principe de l'impartialité. C'est ainsi qu'un examen des débats au Conseil de sécurité et des activités du Groupe de contact ne fournit pas, hélas, une base suffisante pour parler d'une véritable impartialité politique des positions exprimées par certains de leurs membres à l'égard de toutes les parties au conflit post-yougoslave. En conséquence, l'opinion publique internationale se base sur une politique de deux poids deux mesures et sur des évaluations et des décisions partiales, ce qui ne renforce pas la crédibilité de notre organisation.

Il est universellement admis que le succès dans le règlement final de tout conflit est tributaire de la volonté des belligérants et de leur désir d'engager un dialogue et d'accepter une médiation internationale. En même temps, le consentement des parties au conflit, pour faciliter les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, n'a pas toujours été facile à obtenir. La prise en otages de soldats de la paix par des parties au conflit dans l'ex-Yougoslavie nous fait envisager sérieusement la nécessité de mettre en place un mécanisme complet de recours à la force et d'améliorer la protection du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, l'Ukraine, qui est à l'origine de l'élaboration de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, lance un appel à tous les pays pour accélérer la ratification de cet instrument.

En même temps, malgré les difficultés sans précédent et certaines erreurs de calcul dans la conduite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, nous estimons qu'il est nécessaire de maintenir des forces des Nations Unies sur place. En conséquence, nous devons continuer de rechercher des moyens de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Il semble qu'il soit communément admis, aujourd'hui, qu'un règlement politique est la seule solution possible. Nous nous félicitons des efforts déployés dans ce sens, en particulier l'intensification récente des activités pertinentes lancées par les États-Unis. Nous pensons également que la Russie peut jouer un rôle plus important et plus constructif dans un règlement pacifique. Pour sa part, l'Ukraine, en tant que pays qui fournit des contingents importants à la Force de protection des Nations Unies, est toute disposée à poursuivre sa coopération avec les Nations Unies dans ce domaine. Je voudrais confirmer que Kiev est prête, le cas échéant, à accueillir une réunion des dirigeants des parties au conflit, avec la participation de tous les pays et les organisations internationales intéressés. Le Président de l'Ukraine, Leonid Kuchma, a envoyé des lettres contenant des

propositions appropriées aux dirigeants de la Serbie, de la Croatie, et de la Bosnie-Herzégovine.

Le processus de règlement du conflit yougoslave pourrait, à notre avis, être accéléré si la composition du Groupe de contact était élargie et si de nouvelles méthodes d'approche étaient étudiées. La réunion internationale sur la Bosnie, qui s'est tenue à Londres le 21 juillet dernier et à laquelle la délégation de l'Ukraine a pris part, est à cet égard un exemple à suivre.

Tout en appréciant hautement la contribution personnelle inestimable du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, à la philosophie du maintien de la paix, nous pensons que de nouvelles méthodes d'approche pragmatiques doivent être mises au point, en particulier l'utilisation de la force de réaction rapide, déjà extrêmement active en ex-Yougoslavie.

La question de la mise en oeuvre de l'idée de créer une force de réserve, à laquelle l'Ukraine est disposée à participer, est toujours en suspens.

Nous pensons que la diplomatie préventive, qui a démontré son potentiel dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, doit être l'une des tendances prioritaires dans le développement d'activités de maintien de la paix de l'ONU. Dans ce contexte, nous proposons à nouveau d'examiner la création, au sein des Nations Unies, et en particulier au sein du Bureau du Secrétaire général, d'un conseil permanent de médiateurs internationaux, dont les membres devraient comprendre des personnalités politiques reconnues et faisant autorité sur le plan international.

Les sanctions économiques continuent d'être un instrument important dans les activités de règlement des conflits des Nations Unies. Dans ce domaine, nous croyons qu'il est nécessaire d'élaborer un mécanisme complet et détaillé pour l'application des sanctions qui tiendrait compte de toutes leurs conséquences potentielles, y compris leur impact négatif sur les pays tiers. À notre avis, il a maintenant été démontré que le régime d'embargo imposé à la République fédérative de Yougoslavie produit l'effet inverse et qu'il n'a pas réalisé l'objectif de promouvoir le règlement pacifique du conflit. L'Ukraine estime que, de pair avec le processus de règlement politique, le Conseil de sécurité devrait lever les sanctions économiques contre la République fédérative de Yougoslavie qui a déjà démontré concrètement sa volonté d'aider au rétablissement de la paix. En même temps, nous partons de l'hypothèse que la reconnaissance mutuelle et simultanée des États qui ont vu le jour dans le

territoire de l'ex-Yougoslavie devrait être une condition importante de la levée des sanctions.

Le principe selon lequel aucun État ni aucune organisation régionale ne devrait se voir octroyer le droit d'être le principal garant de la paix et de la sécurité dans une région donnée devrait continuer à être la pierre angulaire des activités de prévention des conflits et de gestion des crises des Nations Unies.

Parmi les initiatives prises par la communauté internationale l'année dernière, nous pourrions énumérer nombre de réalisations importantes qui sont devenues nos gains communs. Aujourd'hui, à Washington, la cérémonie de signature de l'accord israélo-palestinien est en train de se dérouler, et nous tenons à féliciter sincèrement les deux parties et tous ceux qui ont contribué à cette réalisation.

J'aimerais également m'arrêter sur une réalisation qui est significative pour mon pays. La Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a sans aucun doute été le principal événement survenu depuis la dernière session dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Il est symbolique que cette conférence ait eu lieu à l'intérieur de ces murs. Sa décision de proroger indéfiniment le Traité est vraiment un succès historique. Je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire que, en adhérant au TNP en qualité d'État non nucléaire, et en ratifiant le Traité START-I qui est entré en vigueur, l'Ukraine a joué un rôle important dans la réalisation de cet événement. L'Ukraine a donc apporté sa contribution tangible à la cause mondiale, dont l'objectif est de libérer l'humanité des armes de destruction massive les plus dangereuses. La renonciation volontaire, par le troisième État nucléaire, à ce monstre du XXe siècle est sans précédent.

Le TNP est, à n'en pas douter, un traité déterminant parmi tous ceux qui existent déjà sur la maîtrise des armements et le désarmement. En effet, il représente l'occasion de coordonner systématiquement les politiques dans le domaine du désarmement nucléaire, en permettant aux États non nucléaires de dialoguer d'égal à égal avec les États nucléaires. En même temps, j'aimerais souligner que l'Ukraine pense qu'en dépit du nombre inédit de participants au TNP — en l'occurrence 179 pays — on ne saurait en conclure que la situation est stable quand existent côte à côte des États qui assurent leur sécurité par la possession d'armes nucléaires et des États qui n'en ont jamais possédés ou qui y ont renoncé.

À cet égard, l'Ukraine attache une grande importance aux négociations en cours sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Malheureusement, la communauté mondiale n'est pas parvenue à marquer le cinquantième anniversaire des Nations Unies par la conclusion de ce traité; mais nous partageons l'espoir que les pourparlers appropriés seront finalement couronnés de succès en 1996. Dans ce contexte, la nécessité pour tous les pays de respecter le moratoire sur les essais nucléaires revêt une importance particulière. Les récents essais nucléaires sont, à juste titre, une source d'inquiétude dans le monde. De tels gestes ne contribuent pas à favoriser le climat international favorable qui a fait suite à la guerre froide.

L'ampleur des arsenaux d'armes classiques et le danger qu'ils représentent pour l'humanité les placent sur un pied d'égalité avec les armes de destruction massive et requièrent la même attention. Aujourd'hui, l'Ukraine s'acquiesce de ses obligations au titre du Traité sur les forces classiques en Europe. Pour appuyer l'initiative avancée par l'Assemblée générale, le Gouvernement de l'Ukraine a déclaré un moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel.

L'histoire récente a démontré clairement le lien étroit existant entre le maintien de la paix et de la sécurité et le développement économique et social et leur interdépendance. Malgré des réalisations importantes dans ce domaine, la situation actuelle dans le monde est loin d'être idéale. Il faut trouver de toute urgence une solution aux problèmes du chômage, du sous-développement, de la pauvreté, de la désintégration sociale et de l'isolement. Ces problèmes sont particulièrement graves pour les économies en transition qui mettent en oeuvre des réformes fondamentales.

L'Ukraine, qui a hérité de quantité de problèmes de l'ex-URSS, traverse une période difficile de transformation politique et économique. Ayant jeté les bases d'un système politique démocratique et d'une société civile pendant les quatre dernières années, l'Ukraine est entrée dans un nouveau stade de développement. En octobre dernier, le Président de l'Ukraine, Leonid Kuchma, a proclamé une nouvelle politique économique basée sur la mise en oeuvre d'une réforme économique fondamentale.

Maintenant, nos principales initiatives visent le renforcement des bases démocratiques, la création d'une économie de marché d'orientation sociale et l'application d'une politique étrangère ouverte et prévisible. Les réformes du système étatique de division du pouvoir se poursuivent. Contrairement à la plupart des pays post-soviétiques, nous avons réussi, sans affrontement violent, à trouver une issue à

l'impasse constitutionnelle. Il nous reste encore une étape importante à franchir, à savoir la rédaction finale et l'adoption d'une nouvelle constitution pour l'Ukraine. Un système polyvalent de relations économiques avec l'extérieur se met en place petit à petit. Le processus d'intégration de l'économie nationale dans l'espace économique mondial s'intensifie.

Dans le même temps, l'économie de l'Ukraine continue d'être en crise. Engagée sur la voie d'une réforme de marché et de sa mise en oeuvre sans délai, l'Ukraine doit rechercher son propre modèle national de transformation de marché. Aujourd'hui, la mise en place d'un système effectif de protection sociale est la principale tâche à l'exécution de laquelle doit se consacrer le Gouvernement.

La priorité la plus importante pour le Président Kuchma et le Gouvernement ukrainien continue d'être la préservation de la paix civile et de l'harmonie entre ethnies dans le pays. Au cours des quatre dernières années, c'est-à-dire depuis qu'elle est indépendante, l'Ukraine a réussi à régler des situations conflictuelles par des moyens politiques pacifiques. Les réalisations de l'Ukraine dans le domaine de la préservation des droits des minorités nationales sont particulièrement évidentes dans le contexte des nombreux conflits qui se poursuivent malheureusement sur le territoire de l'ex-Union soviétique.

La législation nationale de l'Ukraine dans ce domaine a rehaussé sa stature au niveau international, en particulier auprès d'organisations aussi importantes que le Conseil de l'Europe, dont l'Ukraine espère devenir membre au cours de cette année. Mais, dans le même temps, nous avons des problèmes dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne le rapatriement des déportés tartares de Crimée et des représentants d'autres nationalités.

Le Gouvernement ukrainien a élaboré un programme national à grande échelle visant la protection des droits des minorités nationales et des autochtones et a créé un fonds pour les personnes déportées de Crimée. Mais pour l'Ukraine, qui est déjà en butte à une crise économique et à des difficultés financières, les infrastructures, les services et les mécanismes nécessaires lui font défaut pour accueillir des centaines de milliers de rapatriés. Pour régler ces problèmes, il faut adopter une approche complexe : il faut mobiliser et consolider les efforts aux niveaux national, régional et — de façon plus large — international.

S'agissant de ses activités internationales, l'Ukraine considère à priori qu'un développement stable garantit une paix durable.

Actuellement, alors que les réformes économiques en Ukraine se poursuivent, nous sommes particulièrement intéressés par l'élargissement des activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées dans les domaines social et économique en vue de créer les conditions d'intégration de l'économie ukrainienne et d'autres économies en transition dans l'économie mondiale. L'ONU est un important instrument de promotion de ce processus, et nous apprécions le fait que les Membres de cette organisation comprennent parfaitement les problèmes des pays en transition, dont l'Ukraine fait partie.

Nous considérons que l'instauration de conditions préalables internes pour le développement constant de l'Ukraine revêt également une dimension internationale. La situation géopolitique de l'Ukraine transforme ses efforts de construction d'un État économiquement viable en un important facteur de promotion de paix, de stabilité et de sécurité — y compris en matière d'environnement — en Europe.

C'est cette profonde prise de conscience de l'interdépendance mondiale qui a dicté en particulier la décision politique du Président Kuchma de mettre hors service l'usine d'énergie nucléaire de Tchernobyl d'ici à l'an 2000. L'année prochaine marquera le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl qui non seulement a laissé de profondes séquelles sur la vie de la génération actuelle d'Ukrainiens, de Biélorussiens et de Russes, mais qui revêt aussi une dimension globale. Nous proposons de déclarer l'année 1996 Année de la commémoration de Tchernobyl et d'organiser des activités spéciales sous les auspices des Nations Unies. À l'approche de ce tragique anniversaire, je voudrais une nouvelle fois souligner que la solution des problèmes de sécurité nucléaire et la mise hors service d'installations nucléaires industrielles défectueuses et vétustes sont cruciales, et pas seulement pour l'Ukraine. Nous sommes convaincus que le moment est venu de trouver une solution concrète à toute la série de problèmes liés à l'accident, en particulier du fait de ses conséquences à long terme. Plus tôt nous investirons de l'argent dans le règlement de ce problème, plus tôt nous en viendrons à bout, avec moins de conséquences négatives pour l'humanité. Nous espérons que le soutien de la communauté internationale aux efforts de l'Ukraine portera non seulement sur la mise hors service de l'usine de production d'énergie de Tchernobyl mais aussi sur le règlement de l'ensemble des problèmes économiques, sociaux et écologiques qui y sont liés. En particulier, nous apprécierions une large participation internationale à la création d'un centre international scientifique et technique à Tchernobyl.

En même temps, je voudrais souligner le fait que l'Ukraine demeure réaliste quant à la capacité des Nations Unies de régler nos problèmes nationaux. Nous ne voulons pas concurrencer les pays les moins développés qui font appel aux ressources limitées du système de développement des Nations Unies. Nous sommes disposés à coopérer avec tous les partenaires intéressés et nous comptons sur la communauté internationale pour qu'elle favorise la création de conditions propices à l'élargissement de l'accès des exportations ukrainiennes au marché mondial. Nous espérons que l'Organisation mondiale du commerce, à laquelle l'Ukraine est prête à adhérer, jouera un rôle important dans l'élargissement et la diversification du commerce international et des relations économiques.

Récemment, les problèmes financiers de l'ONU ont eu une résonance politique particulière. Une seule conclusion s'impose : le système financier existant est incapable de garantir le fonctionnement effectif de l'Organisation dans la situation actuelle; il nécessite donc une réforme de fond.

Nous comprenons parfaitement que la crise financière des Nations Unies a été provoquée non seulement par des facteurs politiques et économiques mais aussi par le système imparfait de répartition des dépenses, qui se fonde sur des principes dépassés. L'Ukraine appuiera fermement l'introduction de changements progressifs dans les méthodes d'établissement du barème des contributions et de planification particulière des dépenses pour le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour qu'elles prennent en compte le principe de la capacité de paiement.

L'Ukraine ne peut participer pleinement aux activités des Nations Unies en raison de sa contribution excessive et de sa dette dans le secteur du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'État, qui a pris, dans l'intérêt de la communauté mondiale, des décisions politiques pour renoncer volontairement aux armes nucléaires et mettre hors service l'usine de production d'énergie de Tchernobyl, devrait pouvoir consacrer ses ressources en premier lieu à l'application de ces décisions. L'Ukraine, dont l'économie connaît des transformations très difficiles et qui souffre également de pertes économiques se chiffrant en milliards du fait de son strict respect des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie, ne peut en aucune façon continuer d'être prise en otage pour le règlement des problèmes financiers de l'ONU.

Le monde est en pleine mutation. L'affrontement entre blocs du temps de la guerre froide ainsi que la discipline de blocs appartiennent à l'histoire. L'interdépendance des États

aux niveaux régional et mondial s'accroît. Vu la nature des problèmes internationaux contemporains, nous devons être prêts à relever les défis de cette nouvelle ère. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies efficace et forte. Sa rénovation doit dépasser la structure même et la nature de ses activités, en conformité avec les exigences de la nouvelle époque. Nous pensons qu'un certain nombre de mesures devraient être prises pour démocratiser l'activité du Conseil de sécurité, et renforcer en particulier la légitimité de ses décisions et la transparence de ses travaux.

Dans l'ensemble, l'Ukraine appuie l'activité du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité et espère que les intérêts de tous les groupes régionaux, y compris, je tiens à le souligner, le Groupe des États d'Europe orientale, seront pris en considération lors de l'élaboration de cette réforme. L'Ukraine soutient également les propositions relatives à l'amélioration des activités du Conseil économique et social. Elle est également favorable à une réduction des effectifs, à une plus grande efficacité des activités du Secrétariat, et à une limitation du nombre des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je dirai, paraphrasant un adage de la sagesse populaire : celui qui critique son reflet dans le miroir se critique lui-même. Les Nations Unies ont besoin d'être rénovées, et nous avons donc besoin de nous rénover nous-mêmes. L'Organisation ne peut devenir plus efficace et plus rationnelle que si les Membres eux-mêmes sont déterminés à oeuvrer dans ce sens. Je ne voudrais pas que l'Assemblée, au XXIe siècle, ait de nouveau à entendre des paroles pleines d'espoir non étayées par une volonté politique et une détermination à travailler sans relâche.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée, M. Kozo Zoumanigui.

M. Zoumanigui (Guinée) : C'est pour moi un grand plaisir et une légitime fierté que de transmettre ici les salutations chaleureuses du peuple de Guinée, de son gouvernement et de son Président, le général Lansana Conté, à l'occasion de la tenue de la présente session, qui coïncide si heureusement avec la célébration du cinquantième anniversaire de notre organisation.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable, au nom de ma délégation, de vous adresser mes vives félicitations à l'occasion de votre brillante élection à

la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Votre élection et l'action remarquable de votre pays, le Portugal, au sein de la grande famille des Nations Unies, constituent un motif de satisfaction pour ma délégation. Je suis convaincu qu'avec votre expérience et vos talents de fin diplomate, vous dirigerez nos délibérations avec succès.

Je m'associe aux autres délégations pour rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Amara Essy, de la République soeur de la Côte d'Ivoire, dont le dynamisme et les grandes qualités de diplomate raffiné ont fait faire des progrès certains à notre organisation dans la recherche de réponses aux défis qui assaillent notre monde d'aujourd'hui.

Je voudrais également exprimer ici la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'immense travail accompli, la détermination et la sagesse dont il fait montre dans la recherche de solutions à toutes les questions fondamentales, en particulier celles relatives à la paix, à la sécurité, au développement et à la démocratie dans le monde.

Je voudrais par ailleurs féliciter les Palaos pour leur admission au sein des Nations Unies comme 185e Membre. Leur présence parmi nous confirme, une fois de plus, le caractère universel de notre organisation.

Il est évident que cette fin de siècle se déroule sur fond de crises et de conflits donnant une impression d'incertitude quant au devenir de l'humanité; mais force est de reconnaître que la communauté internationale fait de considérables efforts dans l'élaboration de stratégies globales en matière de paix et de sécurité dans le monde qui prennent en considération l'environnement, le développement durable, l'émancipation de la femme et la protection de l'enfant.

En dépit des efforts accomplis, bien des régions du monde durement éprouvées par la pauvreté et l'arriération n'ont encore accès ni à une alimentation suffisante, ni à suffisamment d'eau potable, d'instruction et de soins médicaux. Des guerres civiles, des calamités naturelles, continuent de mettre en péril les économies des mêmes régions déjà fragilisées par une crise mondiale quasi généralisée.

Du fait du simple voisinage, des nations entières, comme la République de Guinée, mon pays, paient un lourd tribut. Plus de 600 000 réfugiés et personnes déplacées, en provenance du Libéria et de la Sierre Leone, vivent sur son sol. La République de Guinée, qui ne renoncera jamais à son devoir humanitaire vis-à-vis des frères libériens et

sierra-léoniens, continue de subir les conséquences des guerres fratricides qui durent depuis six et trois ans dans l'un et l'autre de ces deux pays voisins.

Certes, un climat d'apaisement, témoignage d'une volonté plus manifeste pour la paix au Libéria, est constaté depuis les accords entre factions signés le 19 août 1995 à Abuja.

Du point de vue de ma délégation, l'option nouvelle pour la paix au Libéria requiert cependant un effort véritable d'accompagnement de la part de la communauté internationale. Dans ce cadre, il faut une maîtrise du contrôle et de la circulation des armes dans la région. Le Gouvernement de la République de Guinée, pour sa part, est résolu à oeuvrer à cette fin.

Il est indéniable que l'apaisement au Libéria contribuera au dénouement de la crise en Sierra Leone ainsi qu'à l'instauration dans la sous-région ouest-africaine d'un climat de paix, de sécurité et de stabilité durable, toutes choses indispensables à notre programme d'intégration économique.

Mon gouvernement se réjouit également des Accords de Lusaka et soutient tous les efforts déployés en vue de leur mise en oeuvre effective en faveur de la fin de la crise en Angola. Notre conviction est que si la volonté politique manifestée de part et d'autre se poursuivait, le peuple angolais connaîtrait la paix et la stabilité tant souhaitées pour enfin se consacrer au gigantesque effort de reconstruction nationale et de développement économique et social.

C'est le lieu, ici, de saluer les efforts conjugués de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de toutes les bonnes volontés en faveur de la paix et de la réconciliation dans ce pays frère.

Quant à la Somalie, ma délégation déplore le blocage actuel du processus de paix. Elle invite en conséquence toutes les parties au conflit à faire preuve de sagesse et de compréhension mutuelle en vue d'un règlement pacifique de la crise.

S'agissant du Rwanda et du Burundi, ma délégation estime que, pour conforter les gros efforts de la communauté internationale, les composantes de la société doivent, dans les deux cas, vaincre la haine, cultiver le pardon, promouvoir l'amour et le dialogue.

Le conflit au Moyen-Orient connaît aujourd'hui une évolution positive. À cet égard, l'avènement de l'autonomie

palestinienne sur la bande de Gaza et à Jéricho, la poursuite des négociations pour l'extension de cette autonomie aux territoires encore sous occupation, l'accord jordano-israélien relatif au tracé des frontières, les pourparlers israélo-syriens sur le Golan sont autant d'avancées significatives qui augurent d'un règlement global, juste et durable de la question.

Les résolutions des Nations Unies relatives au Jammu-et-Cachemire, celles concernant le respect des tracés des frontières irako-koweïtiennes, ainsi que celles portant sur la situation en Afghanistan devraient bénéficier de la compréhension des uns et des autres. Il en est de même pour la question du Sahara.

Dans la péninsule coréenne, il est réconfortant de constater une atténuation de la tension. Ma délégation encourage le Nord et le Sud à persévérer dans leurs efforts pour la réunification indépendante et pacifique de leur patrie en une république confédérale suivant le principe : un État, une nation, deux régimes, deux gouvernements.

Par ailleurs, mon gouvernement se félicite que les pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique aient pu aboutir à une solution négociée de la question nucléaire dans la péninsule et à une amélioration des relations entre les deux pays.

Dans l'ex-Yougoslavie, en Bosnie-Herzégovine, des éléments d'une civilisation multiculturelle et multiséculaire, née d'apports de peuples divers de toute la région des Balkans, sont dangereusement compromis par la furie des hommes.

Ma délégation estime que, comme partout ailleurs, ce qui s'y passe rappelle à la communauté internationale ses devoirs de paix et de réconciliation vis-à-vis des peuples et de leurs composantes diverses.

Toutes ces guerres qui ravagent aujourd'hui des régions entières du globe en plus des innombrables tués, ont en commun de charrier par monts et vallées un flot interminable de personnes déplacées en quête de refuge. Malgré l'élan de solidarité de la communauté internationale, les réfugiés et personnes déplacées connaissent les pires privations. Leur problème se pose de nos jours avec une acuité et une complexité sans précédent. Leur nombre s'accroît d'année en année, rendant ainsi de plus en plus difficile leur gestion correcte. De l'avis de ma délégation, les crises qui donnent lieu au phénomène des réfugiés sont véritablement une menace pour la stabilité régionale et la paix mondiale.

La Guinée, qui prend part à la mission de sécurité des Nations Unies dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre, suite à un accord-cadre signé avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, se fondant également sur son expérience propre des réfugiés libériens et sierra-léoniens, estime que tout devrait être mis en oeuvre pour calmer les extrémismes de tous bords. C'est pourquoi mon gouvernement appuie toutes les initiatives allant dans le sens du renforcement des capacités d'intervention du Haut Commissariat pour les réfugiés. La Guinée partage en outre l'idée de l'élaboration d'un agenda pour l'action humanitaire à l'instar de l'Agenda pour la paix ainsi que de celui pour le développement.

Malgré la fin du conflit Est-Ouest, l'arme nucléaire continue de constituer la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales et ce, en dépit des progrès remarquables enregistrés dans les négociations bilatérales et multilatérales dans le domaine du désarmement. De nombreux dangers hypothèquent encore nos efforts pour la réalisation d'une sécurité collective qui intégrerait les problèmes connexes de développement, d'environnement et de droits de l'homme.

Dans certaines régions névralgiques se manifeste visiblement une tendance croissante au trafic et à l'utilisation fréquente dans les conflits de substances chimiques, ainsi que le désir secret ou avoué de certains pays de disposer de l'arme nucléaire. Ces faits représentent une menace et accroissent du coup la responsabilité de l'ONU, appelée à prendre des mesures rigoureuses de vérification.

C'est pourquoi la République de Guinée se réjouit des résultats positifs de la Conférence de New York ayant permis la reconduction et la prorogation pour une durée illimitée et sans conditions du Traité sur la non-prolifération. Il s'agit là, indéniablement, d'un pas important vers le désarmement nucléaire qui confirme la responsabilité particulière des puissances nucléaires. Cependant, pour être fiable, cet acquis doit être complété par la conclusion sans retard d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Tous les essais nucléaires doivent être interdits.

Il est hors de doute que ce survol rapide des préoccupations majeures de notre époque, en l'occurrence celles liées à la sécurité internationale, montre à suffisance l'importance que prennent de nos jours les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Aussi mon gouvernement se félicite-t-il de l'attention toute particulière que l'ONU accorde au règlement des conflits dans le monde. Il soutient les vues pertinentes du Secrétaire général contenues dans son Agenda pour la paix.

Toutefois, si l'on peut se réjouir de l'engagement de l'ONU sur les divers théâtres d'opérations dans le monde, il y a lieu de reconnaître qu'au cours des dernières années, les opérations de paix se sont soldées, pour la plupart, par des résultats mitigés, ce qui aujourd'hui requiert une nouvelle formulation de toute la problématique desdites opérations, à la lumière des expériences vécues.

Les opérations d'instauration et de maintien de la paix, pour être efficaces, devraient faire l'objet de concertations et de dialogues élargis à l'ensemble des pays Membres de l'ONU, sans discrimination. C'est dans cet esprit que la Guinée salue la création et le fonctionnement du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Elle exhorte l'ONU et la communauté internationale à lui apporter toute l'assistance nécessaire.

Le développement économique et social est un préalable à une paix et une sécurité durables. Dans les pays en développement, notamment en Afrique, le sentiment d'insécurité découle de l'incertitude du lendemain. L'on comprend aisément, dès lors, pourquoi on y enregistre très souvent la rupture fréquente des équilibres politiques et sociaux conduisant au désordre civil, aux conflits ethniques et religieux.

Malgré les efforts que déploient les Nations Unies dans le domaine économique et social, les résultats restent encore peu tangibles dans certaines régions entières du globe, notamment l'Afrique, qui est encore profondément affectée par des inégalités, par la pauvreté et d'autres graves problèmes qui compromettent souvent la cohésion du tissu social et sapent le fondement de nos États.

Les tendances de l'économie mondiale, ces dernières années, ont contribué à aggraver cette situation déjà précaire. C'est ainsi que le fardeau de la dette continue d'être le principal obstacle au développement des pays pauvres, les obligeant à lui consacrer une part importante de leurs maigres ressources. L'effondrement des prix des produits de base qui, pourtant, constituent l'essentiel de leur part du marché mondial ajoute à leur misère.

À toutes ces conditions difficiles se mêlent les dures conséquences découlant de l'application, par nos différents États, de programmes d'ajustement structurel quelquefois mal préparés et souvent mal menés. Pour que ces réformes de tout genre, engagées par nos pays, portent leurs fruits, tous les partenaires nationaux ou étrangers devraient soutenir efficacement l'effort de développement de l'Afrique. Les dividendes de toute aide publique ou privée, pour être réciproquement

profitables, devront simplement prendre en considération les besoins partagés de bien-être des uns et des autres.

Dans le cadre de l'Uruguay Round, la Guinée se félicite des Accords de Marrakech qui consacrent la naissance de l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, ces accords ne seront viables que s'ils prennent réellement en considération la nécessité de favoriser l'intégration de l'économie africaine à l'économie mondiale par le développement des capacités et du dynamisme de la première.

À cet égard, nous soutenons vivement l'idée de la création du Fonds de diversification des produits de base.

Au demeurant, ma délégation apprécie hautement l'attention toute particulière qui a été accordée au continent africain à la session d'été du Conseil économique et social (ECOSOC) à Genève, où ont été examinées les conditions de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Les initiatives bilatérales doivent être soutenues en vue du renforcement de la coopération Sud-Sud, d'une part, et de la poursuite du dialogue Nord-Sud, d'autre part.

Dans la même optique, l'Agenda pour le développement doit pouvoir cibler en priorité le continent africain dont une grande partie de la population vit dans la pauvreté. La mise en oeuvre de cet Agenda en tant que complément de l'Agenda pour la paix permettra une fois de plus de prendre la mesure de la nouvelle volonté politique qui s'est dégagée au cours des conférences internationales récemment tenues sur le développement social, sur la population et le développement et sur les femmes, respectivement.

Par ailleurs, l'Agenda pour le développement du Secrétaire général, en même temps qu'il offre un cadre approprié de dialogue Nord-Sud, doit permettre également à l'ONU de mieux coordonner et de rendre plus opérationnels les politiques et les programmes mis en oeuvre par ses agences et institutions spécialisées dont les effets bénéfiques sur les économies des pays en développement ont été jusque-là très limités.

À cet égard, mon gouvernement note avec un réel intérêt et beaucoup d'espoir l'organisation, en novembre 1996 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire. Cette concertation mondiale permettra, nous en sommes persuadés, de formuler des solutions

concrètes et appropriées aux graves problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays en développement.

Toutes ces espérances seront sans lendemain si les États du monde s'avèrent incapables de vaincre le trafic et la consommation de stupéfiants.

La Guinée, tout en réaffirmant son soutien à l'Action 21 et à tous les accords sur le développement durable, est convaincue que seule une volonté politique accrue permettra de traduire en actes concrets les décisions issues de ces différentes rencontres.

Lors du Sommet de Halifax, tenu du 15 au 17 juin dernier, le Groupe des Sept avait, à juste raison, retenu le développement durable parmi les défis majeurs du XXI^e siècle. Il a été précisé au cours de cette rencontre qu'une meilleure qualité de vie pour tous est l'objectif du développement durable ayant pour fondements la démocratie, les droits de l'homme, la gestion transparente et responsable des affaires publiques, l'investissement dans la personne humaine et la protection de l'environnement. À cet égard, la Guinée se réjouit des engagements pris par le Groupe des Sept pour appuyer les efforts nationaux dans ce domaine.

La protection des droits fondamentaux de l'homme, la satisfaction de ses besoins, la justice sociale et le développement humain demeurent au centre des préoccupations du Gouvernement guinéen dans son ambitieux programme de réformes économiques et sociales engagé depuis 1984. À cet égard, la Guinée est partie à plusieurs conventions internationales relatives aux droits de l'homme, car nous sommes fermement attachés à la promotion et à la protection de ces droits et libertés fondamentaux.

Aujourd'hui, je suis heureux d'informer la communauté internationale que la mise en place des institutions démocratiques républicaines dans mon pays s'est achevée au cours de cette année avec la tenue en juin dernier d'élections législatives et communales multipartites.

La conduite à bonne fin du processus de démocratisation, la mise en place d'un état de droit et la libéralisation de l'économie en République de Guinée ont bénéficié du soutien et de la compréhension de l'ensemble de la communauté internationale. Soyez-en tous remerciés.

En tant que mécanisme de coopération et de concertation multilatérale par excellence, l'ONU et ses agences spécialisées voient leurs responsabilités s'accroître comme jamais auparavant. Aujourd'hui, l'Organisation universelle

a acquis un prestige indéniable. Elle est sollicitée sur tous les fronts.

Pour renforcer son efficacité en ce cinquantième anniversaire de sa fondation, l'ONU a besoin d'être restructurée et revitalisée dans ses principaux organes, et ce à la lumière des changements intervenus sur la scène internationale et des défis du prochain millénaire qui interpellent l'humanité.

Les réformes nécessaires à engager doivent être régies par le principe d'égalité entre les États Membres, tant au niveau des instances de décision qu'au sein des différents organes. C'est seulement à ce prix que notre patrimoine commun, cet outil irremplaçable qu'est l'ONU, assurera le succès de sa mission dans le domaine de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans celui de la promotion d'un monde plus juste, plus équitable et plus prospère.

Il reste entendu que le succès de notre institution demeure tributaire de l'amélioration de sa situation financière au moment où ses responsabilités s'accroissent dans un contexte international en pleine mutation.

L'ONU existe depuis un demi-siècle. La célébration solennelle de ses 50 ans, qui coïncide avec le crépuscule du XX^e siècle, offre à ses 185 Membres l'occasion de procéder à la revitalisation de ses activités et de convenir d'une représentation équitable au sein de ses organes principaux. En Guinée, la commémoration de cet événement historique se déroule avec le soutien total du gouvernement.

Puissent les décades à venir générer plus de compréhension entre les hommes et entre les nations pour le bonheur de l'humanité!

Le Président : Je donne à présent la parole au Premier Ministre adjoint et Ministre de affaires étrangères de Malte et ancien Président de l'Assemblée générale, S. E. l'honorable professeur Guido de Marco.

M. de Marco (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec un très grand plaisir que je vous félicite de votre élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Vous apportez à cette Assemblée la richesse de votre expérience académique, politique et personnelle ainsi que la contribution positive du Portugal aux activités de l'Organisation depuis 40 ans qu'il en est Membre. À l'aube de la démocratie dans votre pays, votre rôle a été déterminant lorsqu'il s'est agi d'édifier un État libre reposant sur les droits

fondamentaux de l'homme et la primauté du droit. Votre attachement à ces principes a exigé beaucoup de courage moral et physique.

Je voudrais m'associer aux orateurs qui ont rendu hommage au Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Amara Essy, qui a dirigé avec talent les travaux de la quarante-neuvième session et a continué de promouvoir la revitalisation de l'Assemblée générale dans le cadre plus large du renforcement du système des Nations Unies.

C'est avec grand plaisir que nous faisons part de notre conviction que, sous votre direction compétente, Monsieur le Président, les États Membres continueront d'oeuvrer pour que cette assemblée reflète d'urgence et clairement ce que la communauté internationale attend de l'ONU.

Le maintien de la paix internationale grâce à la promotion du progrès social et de meilleures conditions de vie, dans une plus grande liberté pour tous, était il y a 50 ans et reste aujourd'hui encore la lourde mais vitale mission confiée à cette organisation par les peuples des Nations Unies. En faisant le bilan de ces 50 dernières années, nous devons faire preuve d'une retenue réaliste. Il ne serait pas juste de ne rappeler que les cas dans lesquels nos efforts ont été couronnés de succès. Il serait tout aussi erroné de juger l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en ne mettant en lumière que les cas complexes dans lesquels les résultats n'ont pas fait justice à notre volonté et à nos efforts collectifs.

C'est la volonté de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui a inspiré les nations et les a réunies pour former cette organisation au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Nous avons réussi à éviter un conflit mondial et cela est, en soi, une grande réalisation qui inspire espoir et confiance. Pourtant, la retenue réaliste s'impose tout particulièrement aujourd'hui. La douleur fait toujours écho aux explosions des boulets de canon tirés sur les villages et les villes assiégés.

Au cours de ses 45 premières années, l'Organisation des Nations Unies a été l'otage de la logique de la guerre froide qui prévalait alors. Pourtant, même pendant ces années-là, alors que la paix mondiale était prisonnière de l'équilibre terrifiant d'un potentiel nucléaire destructeur, nous avons vécu de grands moments.

Le processus de décolonisation, même s'il a été parfois douloureux, reste une réalisation majeure dans l'histoire de

l'humanité au cours du XXe siècle. Il a réaffirmé la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et dans la valeur de la personne humaine, et dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. Ce processus a ouvert la voie à l'accession à l'indépendance de différents peuples dans le monde entier, qui sont aujourd'hui représentés dans cette enceinte en tant que nations souveraines.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre froide, la communauté mondiale a connu des périodes d'instabilité intense. Les grands espoirs ont souvent cédé la place au désespoir; le sentiment de soulagement et l'exubérance des peuples parvenus à se débarrasser du totalitarisme a alterné avec la douloureuse angoisse qu'ont suscitée chez eux l'occupation et le «nettoyage ethnique»; les lueurs d'espoir ont côtoyé les explosions violentes de lutte civile; la non-prolifération nucléaire a été contrecarrée par la propagation dévastatrice du trafic d'armes classiques; certains ont connu la paix alors que d'autres étaient victimes de tueries gratuites. Les aspirations de l'humanité n'ont jamais été aussi grandes, mais elles n'ont jamais non plus été confrontées à des défis aussi formidables.

Ces événements ne peuvent qu'avoir un impact sur notre conception de la sécurité. Le principal mandat de l'Organisation des Nations Unies est de

«Maintenir la paix ... internationale et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix.»

Comment pouvons-nous assurer et exécuter ce mandat?

Il y a cinq ans, à l'Assemblée générale, j'ai eu l'honneur d'appeler l'ONU à appliquer les dispositions du Chapitre VIII de la Charte concernant les accords régionaux. Plus tard, lors de la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenue à Helsinki, Malte a proposé que la CSCE se déclare accord régional, aux termes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies — ce qu'elle a fait.

Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact et tout le potentiel de cet événement, compte tenu notamment des situations complexes qui existaient déjà et qui ont continué d'évoluer dans la région de la CSCE. Nous sommes toutefois convaincus que la capacité et l'efficacité futures de l'ONU pour contenir, traiter et résoudre les situations de conflit dépendent de la création et du renforcement de ces accords régionaux.

Le monde a vu des communautés redécouvrir les plus vieilles recettes pour engendrer la misère humaine. La plupart d'entre nous pensaient que la tolérance avait été acceptée par tous, qu'elle était suffisamment forte pour avoir imprégné la façon dont nous envisageons les éléments qui donnent aux nations et aux groupes ethniques et religieux leur véritable identité. L'utilisation abusive de ces éléments en tant que plate-forme et arme de guerre ne peut que nourrir notre détermination de renforcer les structures qui encouragent un dialogue permanent fondé sur la confiance.

Au cours des heures les plus sombres de la guerre froide, la CSCE a appris que l'édification de la confiance était la garantie la plus efficace de la promotion d'une notion plus large de la sécurité. C'est forts de cette conviction que nous cherchons à identifier les piliers sur lesquels reposera une architecture en matière de sécurité européenne. Les principaux éléments de l'architecture de la sécurité européenne naissante sont déjà en place.

D'une part, la CSCE, devenue aujourd'hui l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), est en train de faire de la notion d'édification de la confiance et de la sécurité, qui était une mesure curative à l'ère de l'antagonisme, un instrument de partenariat dans le nouvel environnement international.

D'autre part, l'élargissement de l'Union européenne, dont Malte espère devenir membre à part entière dans un avenir proche, fournit une dimension unique et de plus en plus marquée du processus de coopération régionale. Pour Malte, le fait d'être membre de l'Union européenne repose, certes, sur des bases économiques mais aussi sur des bases politiques beaucoup plus larges. Dans cet esprit, l'adhésion à l'Union constitue pour nous à la fois l'aboutissement naturel de notre développement économique et social notable au cours de ces dernières années et — chose plus importante encore — nous donne la possibilité de participer à un effort collectif qui consolide l'union à l'intérieur de l'Europe et la stabilité à l'intérieur de la région, fournissant ainsi un point d'ancrage solide aux valeurs fondamentales que sont la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme auxquels nous sommes profondément attachés.

La sécurité globale est distincte de l'idée de la défense. Sa portée est beaucoup plus large. La sécurité globale est mieux adaptée pour traiter des questions qui ne sont pas nécessairement ou immédiatement liées à une menace militaire ou à l'éclatement d'un conflit. Les structures de la sécurité régionale globale pourraient constituer les instruments les plus efficaces permettant d'identifier,

d'analyser et de contenir les causes fondamentales d'un conflit virtuel.

De telles dispositions régionales ne peuvent fonctionner isolément. Elles doivent tenir compte du travail réalisé par d'autres mécanismes internationaux qui permettent de déceler les événements qui, à court ou à long terme, risquent de déstabiliser la sécurité régionale ou internationale. Les systèmes d'alerte rapide sont une composante essentielle du succès.

Pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, nous devons cultiver et entretenir la stabilité. L'équilibre de l'environnement socio-politique ne peut être assuré ni par la répression, ni par l'imposition. Il exige la mise au point de mécanismes efficaces de réaction rapide pour faire face aux problèmes qui engendrent l'instabilité. Une approche pluraliste reflète une prise de conscience de la façon dont les différentes questions, si elles ne sont pas examinées ou réglées, peuvent couvrir et puis dégénérer en menaces pour la société.

L'intégration de domaines essentiels tels que les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la justice sociale au réseau plus vaste de la sécurité globale constitue le fondement de l'application des pactes de stabilité qui donnent aux peuples et aux nations l'assurance de pouvoir jouir de la paix, de la dignité et de la liberté.

À cet égard, Malte s'est engagée activement dans la promotion de la sécurité et de la coopération dans la Méditerranée. Les obstacles sont énormes, mais les périls qui menacent de transformer cette mer située entre deux terres historiques en lac permanent d'instabilité sont encore plus graves.

Tout en étant conscients des difficultés qu'elle ne manquera pas de rencontrer avant de connaître le succès, nous avons appuyé l'idée d'une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, et, conformément à cette notion de stabilité dans la Méditerranée, nous avons nous-mêmes proposé deux idées distinctes mais liées entre elles, à savoir un conseil de la Méditerranée et un pacte de stabilité pour la Méditerranée. Ces deux idées sont fondées sur la notion de dialogue dans cette région troublée.

La création d'un conseil de la Méditerranée, par l'association d'États méditerranéens au niveau des ministres des affaires étrangères faciliterait la coopération au niveau politique le plus élevé. Une dimension parlementaire à cette association ne peut que renforcer davantage l'action com-

mune et assurer une participation plus vaste des représentants élus à l'identification et à la solution de problèmes d'intérêt commun.

Le succès mesuré du Pacte de stabilité pour l'Europe qui a été lancé au départ par la France a mis en relief la nécessité d'appliquer cette notion à la région méditerranéenne elle-même. Gardant cette idée à l'esprit, à la fin de la conférence sur le Pacte de stabilité pour l'Europe, Malte a lancé l'idée d'un pacte de stabilité pour la Méditerranée, fondé sur le système de table ronde non seulement réunissant les parties aux conflits, mais permettant également la discussion de questions qui peuvent empêcher l'apparition de nouvelles menaces pour la sécurité des peuples et des États de la région. La réaction généralement positive à cette idée nous encourage à la développer encore davantage.

Malte se félicite de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne, qui se tiendra à Barcelone en novembre, et qui est chargée d'examiner les relations économiques et politiques futures en tant que jalon de la consolidation de la coopération régionale. La richesse de la Méditerranée réside dans son héritage de diversité culturelle, religieuse et sociale. Une mutation forcée de cette riche mosaïque en structure uniforme serait déstabilisante. Les mesures de confiance et la compréhension mutuelle pavent la route vers la sécurité et la coopération. Nous devons nous engager sur cette voie difficile. Dans le cadre de la diversité multiculturelle, nous devons découvrir les valeurs communes qui peuvent encourager le dialogue. Il est indispensable pour cela de se défaire d'idées préconçues. Cela exige une volonté politique ferme. Il faut remplacer la méfiance instinctive par un sentiment de respect mutuel.

Les principaux acteurs de la crise au Moyen-Orient ont montré comment la volonté politique et le dialogue peuvent surmonter des obstacles qui, pendant des décennies, ont semblé insurmontables. Nous avons appuyé le processus de paix et continuerons de le faire, et nous nous félicitons de la signature officielle à Washington aujourd'hui des accords conclus dimanche dernier à Taba, en Égypte, respectivement par le Président Arafat et le Ministre des affaires étrangères, Shimon Peres, au nom de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et d'Israël. Une paix juste et durable au Moyen-Orient exige une solution qui tienne compte à la fois du droit des peuples à l'autodétermination et du droit des États à protéger leurs frontières. Puisse ce processus de dialogue inspirer ceux qui refusent encore d'avoir recours à cet instrument humain unique pour la solution de conflits.

Pour ce qui est de Chypre, nous sommes profondément préoccupés de voir comment la division du pays est restée

jusqu'à présent imperméable aux efforts de la communauté internationale, notamment ceux du Secrétaire général, pour trouver une solution pacifique juste et durable. Nous précisons cependant que les efforts persistants dans ce sens finiront par l'emporter.

Le processus méditerranéen revêt une extrême importance pour la cinquantième session de l'Assemblée générale. Tout le temps qu'au fil des ans l'Organisation des Nations Unies a consacré à désamorcer et à régler les situations qui menacent la paix dans la région montre l'importance que nous attachons au débordement potentiel des crises actuelles. Il importe toutefois davantage que l'aboutissement du processus méditerranéen inspire des modèles de coopération dans d'autres régions caractérisées par la diversité multiculturelle.

Si important soit-il de créer des instances propres à encourager les dirigeants politiques à dialoguer et à identifier des stratégies communes, nous devons reconnaître que le principal ingrédient de la stabilité à long terme est de graver la paix dans l'esprit de tous les hommes et de toutes les femmes. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions ont toujours joué un rôle d'importance en vue d'identifier les stratégies communes pour encourager les réalisations futures fondées sur la connaissance et le respect de la diversité multiculturelle de la communauté mondiale.

Ces 12 derniers mois, trois conférences mondiales ont abordé les aspects les plus essentiels des droits et libertés de l'homme, la dignité de la personne humaine ainsi que le droit de tous les peuples au développement. Au Caire, à Copenhague et à Beijing, nous avons travaillé ensemble, conscients à la fois de nos différences culturelles et du fait que la diversité ne doit pas nécessairement entraver nos efforts communs si nous gardons à l'esprit notre patrimoine commun, notre préoccupation commune et notre intérêt commun.

Ce respect des identités multiculturelles a été manifeste dans les engagements pris par les États et dans les principes qui inspirent les programmes d'action. Il doit rester à tout jamais présent à l'esprit de tous les fonctionnaires des Nations Unies chargés de son application.

Un autre domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies a été traditionnellement très active est celui de la maîtrise des armements et du désarmement. Au cours des 12 derniers mois, la communauté internationale a eu la satisfaction de voir se conclure avec succès la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), grâce à l'accord réalisé sur

une extension indéfinie du régime de non-prolifération. Malte est fière d'avoir participé activement à la réalisation de cet accord.

Nous espérons maintenant un accord rapide sur une interdiction complète des essais de toutes les armes nucléaires. Nous lançons un appel pressant à tous les pays, notamment aux pays dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils prennent toutes les mesures possibles en vue de garantir un heureux aboutissement, au cours des 12 prochains mois, des négociations qui se déroulent dans la cadre de la Conférence sur le désarmement depuis 1994.

Les anniversaires nous encouragent à puiser notre inspiration à la source originale. La Charte des Nations Unies a été forgée à une époque où la lutte contre une vision totalitaire du monde était presque terminée. Les horreurs de la guerre étaient encore tangibles, mais la peur de ce qu'aurait pu être le destin de l'humanité si une vision totalitaire avait prévalu était tout aussi tangible.

La Charte établit entre ses principaux organes un équilibre subtil basé sur les droits égaux des nations, grandes et petites, et sur la conscience réaliste du rôle particulier dévolu à certains États dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au cours des cinq dernières années, nous avons assisté à une intense discussion entre les États Membres quant à savoir s'il était ou non nécessaire de modifier, de réformer ou de restructurer les principaux organes de la Charte. J'ai eu personnellement l'honneur d'avoir été le premier Président de l'Assemblée générale à diriger une telle discussion au sein de l'Organisation et à présenter une motion présidentielle sur la question à l'Assemblée générale, qui en a assuré la continuité. Ce processus a débouché ultérieurement sur la constitution de groupes de travail qui ont examiné la question de la revitalisation de l'Assemblée générale et continuent d'étudier les différentes options relatives à la restructuration du Conseil de sécurité.

Dans ce processus permanent d'examen et d'évaluation, nous avons omis de prendre en compte l'avenir du Conseil de tutelle. Conscient du fait que le Conseil de tutelle s'était pratiquement acquitté de ses responsabilités au titre des territoires sous tutelle qui lui avait été confiés, j'ai proposé, il y a cinq ans, un rôle supplémentaire pour le Conseil de tutelle — celui d'assurer la tutelle des différents domaines de notre patrimoine commun. C'est en raison des incertitudes qui planent au sujet de l'avenir du Conseil et des opinions diverses émises sur la question que nous avons demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la

cinquantième session de l'Assemblée générale intitulé «Examen du rôle du Conseil de tutelle».

Nous sommes persuadés que, lorsque ce point sera examiné par cette Assemblée — d'abord en séance plénière, puis au sein de la Sixième Commission —, les États Membres feront part de leurs points de vue avec la même honnêteté et la même ouverture d'esprit que celle qu'ils ont manifestées lors de la discussion consacrée aux deux autres organes principaux. Naturellement, à cette occasion, nous développerons plus avant nos idées sur la façon dont le Conseil de tutelle pourrait évoluer.

Il est un aspect que je considère opportun de souligner à ce stade : le rôle de tutelle de l'Organisation des Nations Unies. La notion que la Charte envisage est particulière au Conseil de tutelle. Il s'agit d'une notion qui, à l'époque, s'expliquait et s'appliquait immédiatement aux territoires placés sous sa protection. Aujourd'hui, dans un monde devenu une communauté globale, nous savons que les différents domaines du patrimoine commun protégé par une convention exigent une coordination par un garant.

Pour éviter la fragmentation, la dispersion ou le double emploi d'efforts dans des domaines qui relèvent de notre héritage commun, de notre préoccupation commune et de nos intérêts communs, nous devons voir comment cet organe principal des Nations Unies peut faire évoluer cette notion de tutelle, qui était sa fonction première, pour répondre aux besoins de la réalité d'aujourd'hui. Grâce à cette évolution, le Conseil de tutelle pourra veiller sur le patrimoine commun de l'humanité et agir en tant que garant des intérêts des générations futures.

Au cours des récents mois, nous avons tous consacré beaucoup de temps et d'énergie au travail d'éveil, dans l'opinion publique, d'une prise de conscience de l'importance du cinquantième anniversaire. Les peuples des Nations Unies sont sensibles à ce que nous faisons et décidons dans cette instance, non par simple curiosité ou en raison d'un intérêt pour les affaires internationales, mais parce que les décisions que nous prenons exercent une influence directe sur la vie personnelle de chacun. Ce fut le cas dans le passé, lorsque la décolonisation apporta la souveraineté aux États et la liberté à des millions d'individus. C'est le cas aujourd'hui, où l'Organisation des Nations Unies et son emblème de couleur bleue représentent le dernier signe d'espoir pour ceux qui sont terrorisés par la brutalité de la guerre, la famine ou la maladie. De même, nos décisions ont un impact sur la vie de ceux qui servent l'Organisation sur le terrain, sur le sort des familles des soldats de la paix tués dans le cadre des opérations des

Nations Unies et de tous ceux dont nous attendons le sacrifice pour assurer le succès des sanctions.

Nous rendons tout particulièrement hommage à tous les soldats de la paix des Nations Unies, et en particulier à ceux qui ont été tués dans le cadre de leurs missions. La communauté internationale tout entière est honorée par leur sens du devoir, du dévouement humanitaire et de la paix.

Nos délibérations cette année revêtent une signification particulière. Des millions d'individus y accrochent leurs espoirs. Au moment de prendre des décisions, puissions-nous continuer d'être inspirés par cet attachement au maintien de la paix internationale, à la promotion du progrès social et à l'élévation des niveaux de vie dans une plus grande liberté pour tous les peuples, ce qui constitue la plate-forme d'action prévue dans la Charte. Ce n'est qu'alors que nous aurons mérité d'être considérés comme les garants des préoccupations communes, des intérêts communs et de l'héritage commun que nous ont confiés les peuples des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, S. E. M. Kassymjomart Tokaev.

M. Tokaev (Kazakstan) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous prie d'accepter mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Votre élection atteste de l'excellence de vos qualités, lesquelles contribueront indéniablement au succès des discussions sur tous les points de l'ordre du jour.

Je saisis également cette occasion pour remercier tout particulièrement le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son importante contribution à la solution des problèmes internationaux de la communauté mondiale et sa gestion efficace axée sur l'établissement de nouvelles relations entre les nations à l'aube du XXe siècle.

Nous devons faire remarquer que cette session anniversaire de l'Assemblée générale se déroule à un moment où les tensions s'accroissent et des conflits armés se poursuivent dans différentes parties du monde, dont l'un des plus dangereux et des plus complexes est le conflit bosniaque. Les événements en Bosnie défient toute interprétation logique. Mais, la volonté affichée par les parties au conflit de régler les problèmes actuels sur la base de l'adhésion aux principes de la souveraineté de l'État suscite l'optimisme et l'espoir que la paix tant attendue sera instaurée dans les Balkans. De l'avis du Kazakhstan, une des plus

importantes conditions pour instaurer la paix est que les pays constitués sur le territoire de l'ex-Yougoslavie conservent leur statut d'État souverain à l'intérieur des frontières reconnues par la communauté mondiale.

Nous nous félicitons vivement du rôle joué par les forces de maintien de la paix de l'ONU, qui ont fait de leur mieux, dans des situations diverses, pour endiguer les conflits et atténuer les conséquences des hostilités pour la population civile. Nous ne doutons aucunement que l'Organisation doit exercer toute son autorité dans de telles situations. La communauté mondiale devrait offrir une aide plus efficace à l'ONU afin que cette dernière puisse utiliser ses forces de maintien de la paix dans les zones de conflit d'une manière plus efficace et plus rapide.

La création de structures régionales et mondiales conçues pour promouvoir une paix durable est un facteur important de sécurité internationale. L'équilibre des forces, rompu avec la fin de la guerre froide, devrait être rétabli non pas grâce à l'établissement de nouvelles alliances militaires et politiques, mais au moyen de traités et d'accords internationaux favorisant la sécurité et la stabilité et de la création et de l'utilisation de mécanismes efficaces de diplomatie préventive.

Les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont la sphère de responsabilités englobe non seulement l'Europe, mais aussi l'Asie centrale, nous semblent très fructueuses. Comme on peut le voir, le Forum de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) accorde un degré élevé d'efficacité aux questions de sécurité relatives à la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Kazakhstan, quant à lui, poursuit son travail pour l'organisation d'une conférence sur l'interaction et des mesures d'édification de la confiance en Asie. Le mandat de cette conférence est en voie d'élaboration par le Groupe de travail spécial. Nous croyons que tous les pays du continent asiatique, en dépit de leur hétérogénéité, partagent le même intérêt pour une paix et une stabilité durables, qui forment une importante garantie pour leur évolution graduelle en direction de la prospérité et de la stabilité nationale. Saisissant cette occasion, j'exhorte tous les pays asiatiques à contribuer à la réalisation de cette idée, exprimée par le Président Nazarbayev à la tribune de cette noble Organisation lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Nous croyons fermement que, aussi forte et efficace que puisse être l'ONU, aussi globales que soient ses activi-

tés, la sécurité et la paix doivent constituer l'ossature de la politique de tous les pays, quelles que soient leurs capacités et leur appartenance régionale. Nous constatons que, dans la nouvelle réalité géopolitique, un accent accru est mis sur la satisfaction des différents besoins des individus. Il existe un accord général selon lequel des solutions rapides aux problèmes de sécurité et de stabilité ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer à une stratégie à long terme de développement durable. En d'autres termes, dans le monde actuel se manifeste une tendance au passage graduel de la sécurité nationale à la sécurité humaine.

La République du Kazakstan, qui était auparavant un État doté d'armes nucléaires et est maintenant un État exempt de ces armes, apporte sa contribution à de telles transformations mondiales. L'élimination de toutes les ogives nucléaires présentes sur le territoire du Kazakstan et de la dernière charge nucléaire sur le site d'essais nucléaires déjà fermé de Semipalatinsk a été une mesure très importante dans le cadre du respect par le Kazakstan de ses obligations internationales.

Le Kazakstan est un partisan avéré d'un moratoire sur les essais nucléaires et d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, qui devrait être conclu dès que possible et au plus tard l'année prochaine.

Prenant la parole lors de la Conférence du désarmement tenue en juin 1995 à Genève, le Président du Kazakstan a réaffirmé son attachement à la politique constante de renforcement de la sécurité internationale dans sa nouvelle interprétation. Le Président du Kazakstan a souligné que les différents besoins des individus doivent être satisfaits. De fait, le succès du processus de désarmement se mesure aujourd'hui non seulement au pourcentage d'ogives et de vecteurs détruits, mais aussi à l'augmentation de la production de biens pour les populations.

Compte tenu des résultats du Sommet de Copenhague, les modèles de développement humain qui commencent à voir le jour devraient inclure de nouveaux concepts permettant de régler les problèmes d'éducation, d'emploi, d'environnement et de soins de santé. Des mesures urgentes et efficaces sont nécessaires pour faire face à une croissance dangereuse du chômage, qui est un problème particulièrement aigu pour les économies en transition. Nous croyons que ces pays peuvent légitimement attendre de l'ONU l'adoption de mesures spéciales favorisant leur développement durable. La priorité que l'ONU devrait accorder à cette question peut s'expliquer par différents facteurs.

De fait, les tendances géoéconomiques contemporaines conduiront, dans un avenir rapproché, à la création et au développement de centres économiques mondiaux en Amérique du Nord, en Asie du Sud-Est et en Europe. Or, la stabilité et l'efficacité de ces centres ne peuvent être envisagées sans leur participation aux relations économiques et commerciales avec les pays de la Communauté d'États indépendants, qui, même considérés individuellement, constituent d'importantes entités économiques et politiques capables de combler les vides actuels dans les relations entre l'Europe et l'Asie, le Nord et le Sud. Cela s'applique, tout d'abord, au cas du Kazakstan, un des principaux États d'Asie centrale.

À propos de la nécessité d'adapter le système des Nations Unies aux nouvelles réalités géopolitiques, nous croyons que le potentiel des pays d'Asie centrale devrait être pris en compte. Leurs capacités en matière de formulation des stratégies de développement durable et d'établissement de la paix commencent à se renforcer. Il faudrait accorder une attention soutenue à l'élan de coopération avec l'ONU, dans l'intérêt d'un monde sûr, qui est manifesté par ces pays.

Dans ce contexte, j'aimerais appeler l'attention sur l'initiative prise par le Président Nazarbayev au sujet de la création, sous l'égide de l'ONU, d'une unité des forces armées provenant de trois républiques d'Asie centrale, soit le Kazakstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. À notre avis, cela contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité en Asie centrale, région où il y a aussi des zones de conflit.

De l'avis du Kazakstan, une attention prioritaire dans le cadre de la coopération entre l'ONU et les économies en transition doit être accordée à la protection de l'environnement, qui est une des cinq principales dimensions du développement. En Asie centrale, la menace écologique est une des plus graves qu'affronte la sécurité humaine.

Nous pensons que la communauté mondiale devrait accorder une attention particulière à la tragédie de la région de la mer d'Aral. Selon la Banque mondiale, dans les 25 années à venir, les efforts pour rétablir l'équilibre écologique dans la région exigeront 50 milliards de dollars. Un tel projet n'est pas réalisable sans l'assistance financière d'organisations internationales. Nous nous intéressons donc à la recherche de nouvelles sources de financement international et sommes en faveur de l'idée de concevoir un système de taxes internationales sur les transferts d'armes et les transactions, y compris les mouvements de devises, afin de réaliser la sécurité mondiale humaine et écologique.

Je voudrais dire quelques mots sur les réformes des Nations Unies. La position du Kazakhstan sur la question est la suivante. Les réformes sont nécessaires, mais il faut les mener avec le plus grand soin, afin d'éviter de perturber l'équilibre de l'ensemble du système des relations internationales. La Charte des Nations Unies doit rester pour l'essentiel, la base et le point de référence pour l'activité de l'Organisation, qui est irremplaçable dans le monde moderne.

Les changements importants qui se sont produits dans le monde depuis la création de l'Organisation des Nations Unies devraient se refléter dans la composition du Conseil de sécurité. Le Kazakhstan estime que le nombre des membres du Conseil, notamment le nombre de ses membres permanents, pourrait, en principe, être augmenté.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général pour réduire les dépenses du Secrétariat. Il est important, à notre avis, qu'un organe aussi important que la Cour internationale de Justice soit également adapté aux besoins actuels. L'idée de voir certaines décisions importantes adoptées par le Conseil économique et social mérite notre attention, compte tenu de la nécessité, reconnue par de nombreux pays, de réorganiser et de revitaliser cet organe.

Les débats portant sur les textes essentiels de l'Organisation des Nations Unies — les rapports du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'«Agenda pour la paix» et l'«Agenda pour le développement» — révèlent la nécessité d'effectuer une analyse plus détaillée des moyens de développer la société en répondant aux besoins sociaux, économiques, politiques et culturels de l'individu. Nous sommes particulièrement conscients de cela aujourd'hui, alors que nous célébrons, sous les auspices de l'UNESCO, le 150e anniversaire de la naissance d'Abai, le grand poète, éducateur et philosophe kazak, qui consacra sa vie à l'enrichissement spirituel et culturel des nations.

Le désir de régler en commun les questions de «la paix et du développement» est aussi au coeur de notre proposition de créer une commission des Nations Unies pour l'Asie centrale — qui regrouperait la Commission éco-

nomique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Cette idée avait été initialement proposée par le Président de la République du Kazakhstan, M. Nazarbayev, au Sommet des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1993, à Istanbul. La communauté d'objectifs sociaux, économiques et politiques des pays de la région, à l'orée du XXIe siècle, détermine le besoin de mettre en place des mécanismes régionaux pour les atteindre et de créer des structures appropriées. Les progrès réalisés par les pays de l'Asie centrale à cet égard se traduisent par les activités efficaces de l'OCDE, ainsi que par celles de l'union économique entre le Kazakhstan, le Kirgizistan et l'Ouzbékistan.

S'agissant de l'importance de ce problème pour les États d'Asie centrale, je voudrais faire remarquer que si l'on se base sur l'expérience passée, les efforts de deux commissions régionales importantes, la CESAP et la CEE, ne sont pas suffisamment coordonnés en fonction de ce groupe de pays. Il s'ensuit que les républiques d'Asie centrale ne participent pas suffisamment à leurs programmes.

L'Organisation des Nations Unies aborde son cinquantième anniversaire avec, à son crédit, des réalisations importantes dans le domaine du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale. Comme l'a dit un jour un écrivain japonais de renom : seule une vie de routine peut être pire et plus terrible qu'une guerre. Pour rien au monde nous ne voudrions voir dans les Nations Unies une structure qui répond mécaniquement, au jour le jour, aux exigences de l'humanité. En d'autres termes, nous ne voulons pas que l'Organisation des Nations Unies soit une structure rigide, insensible aux changements profonds qui marquent notre époque en mutation rapide. Le monde continue de placer ses espoirs dans l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il voit une source de sagesse, de justice et de sensibilité aux souffrances de l'humanité tout à la fois. Le monde lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle aille au-delà des plans et programmes immédiats afin d'apprécier pleinement la mosaïque des relations internationales modernes dans toute leur variété et leur diversité. Et nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies devrait répondre de façon adéquate aux attentes de tous les peuples qui aspirent à la paix et à la tranquillité, attentes nées de leur existence même.

La séance est levée à 13 h 20.